



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	 03
LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	 06
LES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	 10
RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR COMPÉTENCE	 14
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	 14
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	 26
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	 38
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) & ENVIRONNEMENT	 40
LE CENTRE AQUARÉCRÉATIF	 47
L'OUVRAGE THÉÂTRAL PERMANENT	 48
POLITIQUE DU LOGEMENT & DU CADRE DE VIE	 49
ACTION SOCIALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE JEUNESSE	 52
ACTIVITÉS TOURISTIQUES	 64
SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)	 69
SERVICES SUPPORTS	 70
GLOSSAIRE	 76



PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. La Communauté de Communes permet ainsi à ses Communes membres de gérer en commun des activités et des services publics afin de faire mieux ensemble ce qui serait insurmontable à l'échelle d'une seule Commune.

L'HISTOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

1995 5 communes créent une Communauté de Communes : Darnets, Lapleau, Moustier-Ventadour, Rosiers-d'Egletons et Soudeilles.

1997 Arrêté préfectoral créant la Communauté de Communes du Pays de Ventadour du Doustre et de la Luzège avec des actions identifiées : ZA Bois Duval, Ouvrage Théâtral Permanent, valorisation des églises et du site de Ventadour...

2001 5 nouvelles communes rejoignent la Communauté : Egletons, Champagnac la Noaille, Le Jardin, Montaignac St-Hippolyte et St-Yrieix-le-Déjalat.

2002 Ajout de nouvelles compétences : Enfance-Jeunesse, création d'équipements sportifs, restauration des rivières, chemins de randonnées, habitat, animation du Pays d'Egletons...

2003 Adhésion de 3 nouvelles communes : St-Merd de Lapleau, St-Hilaire Foissac et Péret Bel Air

2004 Création du service Enfance-Jeunesse : transfert de 16 agents des Communes à la Communauté de Communes.

2006 Ajout des nouvelles actions : voirie, gestion de l'espace, assainissement non collectif, tourisme...et changement de nom : Communauté de Communes de Ventadour.

2008 Adhésion de quatre nouvelles communes : Marcillac la Croisille, Lafage sur Sombre, Laval sur Luzège et La Chapelle Spinasse.

2010 Ouverture du Centre Aquarécricatif

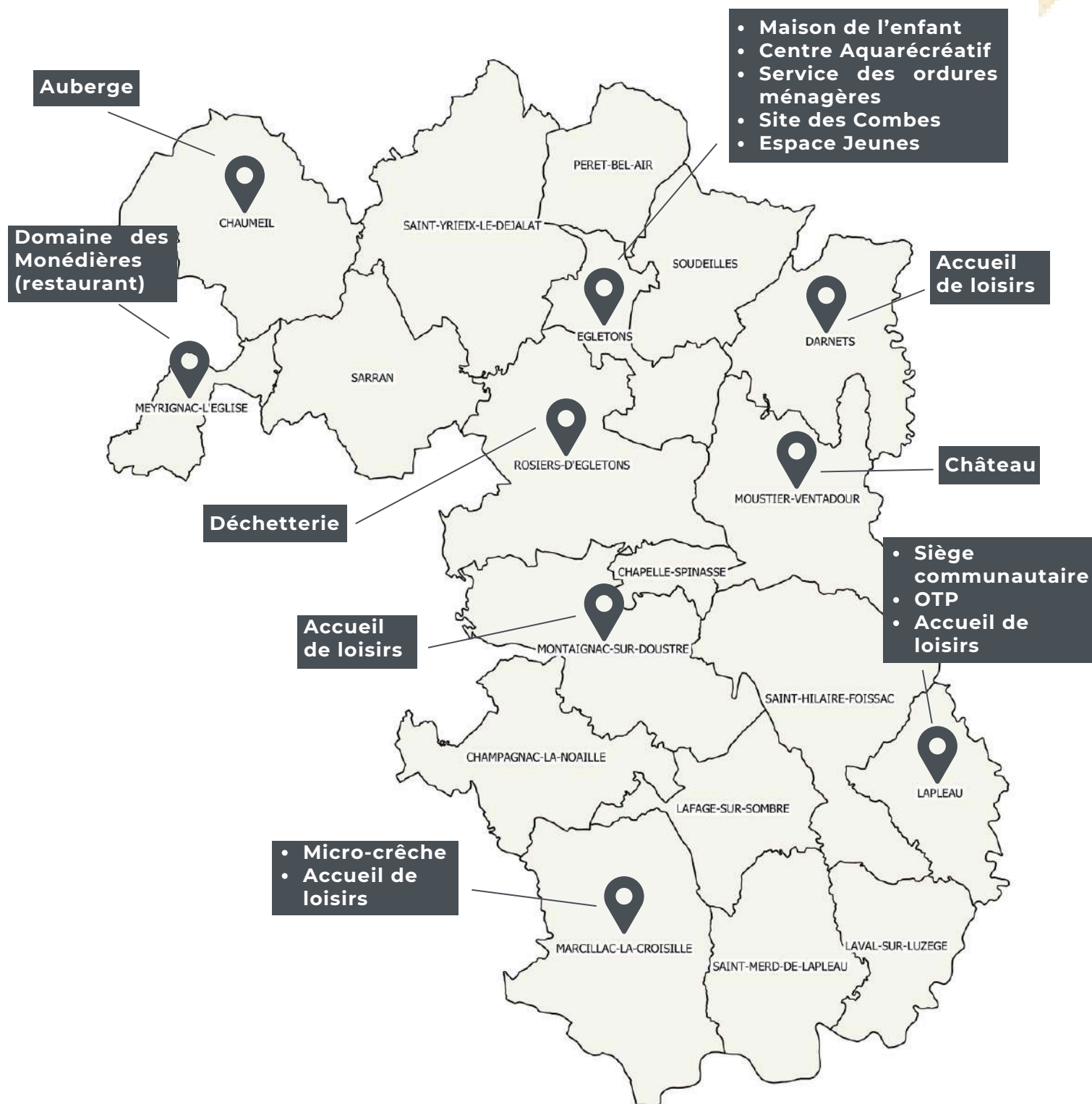
1er janvier 2017 Intégration de trois nouvelles communes : Chaumeil, Meyrignac l'Eglise et Sarran et changement de nom : Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières

1er Janvier 2018 Intégration du service Ordures Ménagères suite à la dissolution du SIRTOM dans le cadre de la loi NOTRe

Aujourd'hui, la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières comprend les communes de Champagnac La Noaille, Chaumeil, Darnets, Egletons, La Chapelle Spinasse, Lafage Sur Sombre, Lapleau, Laval Sur Luzège, Marcillac La Croisille, Meyrignac L'Église, Montaignac sur Doustre, Moustier Ventadour, Péret Bel Air, Rosiers D'Egletons, Saint Hilaire Foissac, Saint Merd De Lapleau, Saint Yrieix Le Déjalat, Sarran, Soudeilles.



Le territoire de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières s'étend sur 19 communes dont 17 de moins de 1 000 habitants et une commune de plus de 3 500 habitants, sur une superficie de 472 kilomètres carrés pour une population de 11 044 habitants, soit une densité de population de 23,39 habitants par kilomètre carré.



 Sites de gestion communautaire



LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Action sociale en faveur de l'enfance-jeunesse

Gestion de cinq accueils de loisirs, d'un espace jeunes, d'une crèche, d'une micro-crèche, d'un Relais Petite Enfance (RPE) et d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP), Contrat Territorial Global (développement de l'action sociale).

Développement économique

Création, aménagement et entretien des zones d'activités. Accompagnement : industrie, commerce, artisanat, agriculture.

Collecte et traitement des déchets ménagers & assimilés

Collecte des ordures ménagères, mise en place du tri, gestion de la déchetterie, plan de prévention des déchets, ...

Gestion des milieux aquatiques & prévention des inondations (GEMAPI)

Gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, etc), prévention et sensibilisation à l'environnement.

Activités touristiques

Gestion de l'office de tourisme communautaire ; développement, valorisation et promotion des équipements touristiques.

Aménagement de l'espace et du territoire

Réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Schéma de Cohérence Territorial, Schéma Directeur pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement, Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), ...

Politique du logement & cadre de vie

Programme d'Intérêt Général (PIG), Pacte Territorial, logement social avec Égletons Habitat.

Construction, entretien & gestion des équipements sportifs et culturels

Centre Aquarécréatif à Égletons et Ouvrage Théâtral Permanent à Lapeau.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Contrôle des installations et conseil aux propriétaires.





LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le conseil communautaire

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant appelé « Conseil Communautaire » qui est composé de Conseillers Communautaires désormais élus en même temps que les conseillers municipaux.

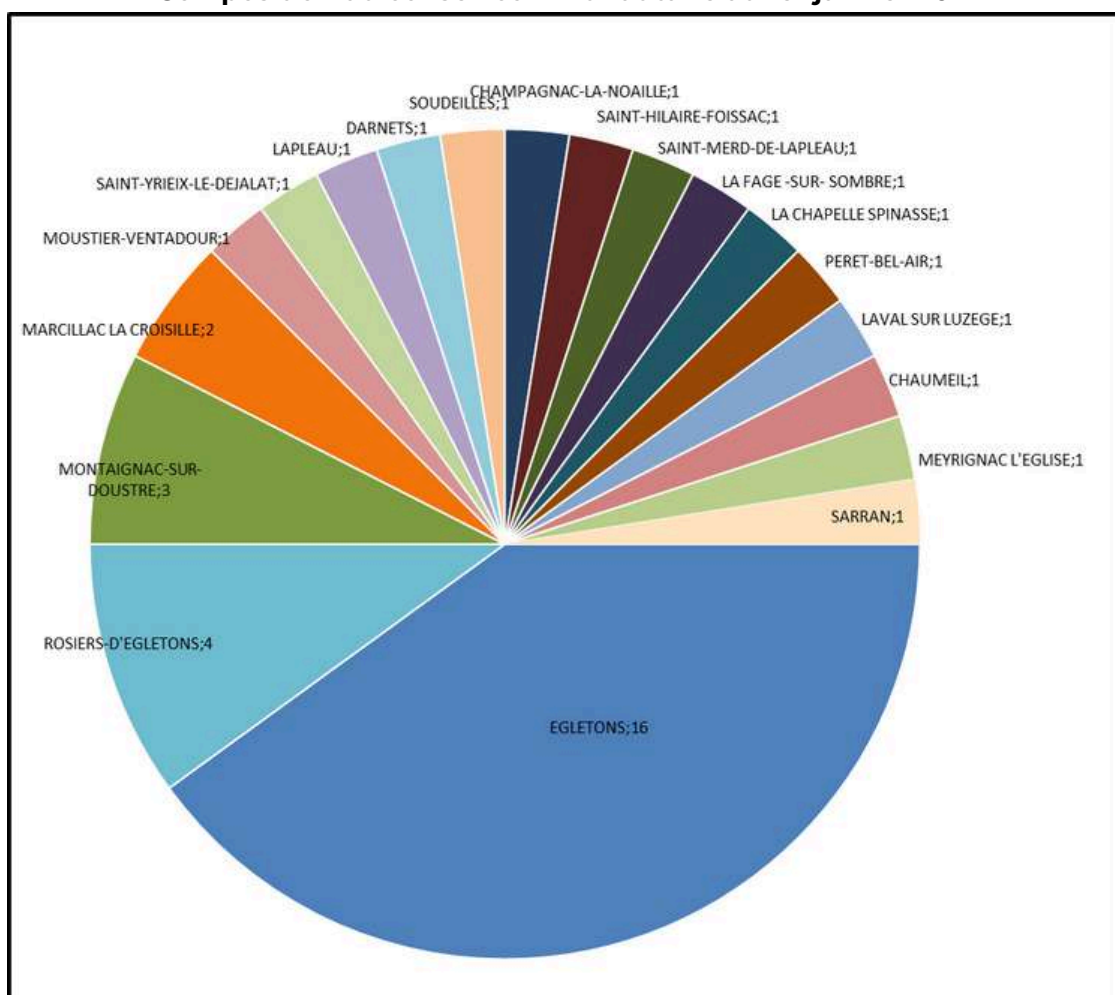
Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés au sein du conseil municipal, suivant l'ordre du tableau. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, l'élection des conseillers communautaires a lieu concomitamment à l'élection des conseillers municipaux, au scrutin de liste.

Les règles de convocation du Conseil, les règles de quorum, les règles de validité des délibérations sont celles applicables aux Conseils municipaux et sont prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire est composé de 40 membres.

En 2024, le Conseil Communautaire s'est réuni à 7 reprises et a adopté 130 délibérations.

Composition du conseil communautaire au 1er janvier 2024



Liste des Membres du Conseil Communautaire titulaires au 31 décembre 2024

Communes	Nom	Prénom	Communes	Nom	Prénom
EGLETONS	FERRE	Charles	MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	BESSEAU	Jean-Claude
EGLETONS	DUBOUCHAUD	Patricia	MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	COQUILLAUD	Nicolas
EGLETONS	DATIN	Yves	MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	GONCALVES	Jean-François
EGLETONS	CONTINSOUZA	Nicolas	MARCILLAC LA CROISILLE	BACHELLERIE	Jean-Louis
EGLETONS	PEYRAT	Denise	MARCILLAC LA CROISILLE	AUDEGUIL	Agnès
EGLETONS	TAGUET	Jean-Marie	MOUSTIER-VENTADOUR	PETIT	Christophe
EGLETONS	RIVET	Murielle	SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	CHAUMEIL	Romain
EGLETONS	CASSEZ	Didier	LAPLEAU	DUBOIS	Francis
EGLETONS	BOUILLON	Ludivine	DARNETS	ROSSIGNOL	Philippe
EGLETONS	POP	Ion Octavian	SOUDEILLES	LAFON	Jean-François
EGLETONS	CARRARA	Annie	CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	VALADOUR	Jean-Pierre
EGLETONS	FORYS	Claire	SAINT-HILAIRE-FOISSAC	BOURRIER	Annette
EGLETONS	TRAËN	William	SAINT-MERD-DE-LAPLEAU	GUICHON	Marion
EGLETONS	VILLA	Olivier	LAFAGE -SUR- SOMBRE	VERBRUGGE	Dominique
EGLETONS	VIDAL	Dany	LA CHAPELLE SPINASSE	CARTIER	Philippe
EGLETONS	LE GALL	Thierry	PERET-BEL-AIR	COURTEIX	Nadine
ROSIERS-D'EGLETONS	BRETTE	Gérard	LAVAL SUR LUZEGE	LANOIR	Jean-Noël
ROSIERS-D'EGLETONS	AMOREIRA	Jeanne-Marie	CHAUMEIL	FRAYSSE	Marie
ROSIERS-D'EGLETONS	ZANETTI	Fernand	MEYRIGNAC L'EGLISE	MENUET	Jean-François
ROSIERS-D'EGLETONS	PAREL	Audrey	SARRAN	AUDUREAU	Agnès

Les commissions

Outre la Commission d'Appel d'Offres qui est chargée de l'attribution des marchés publics, la Commission Intercommunale des Impôts Directs et la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLECT), la Communauté de Communes a mis en place par délibération en date 3 octobre 2022 onze commissions qui, dans leurs domaines de compétences respectifs, émettent des avis, des propositions et concourent à la préparation des travaux qui seront soumis au Conseil Communautaire : il s'agit des commissions "Enfance-Jeunesse", "Travaux - Urbanisme - Environnement", "Finances", "Ressources Humaines", "Habitat-transition écologique-mobilité", "Communication", "Développement économique et touristique", "Ordures ménagères et déchets assimilés", "Affaires culturelles, patrimoniales et tourisme", "Affaires sociales sport et vie associative" et "Agriculture, ruralité, aménagement du territoire".



Le bureau

Le Bureau est une instance restreinte du Conseil Communautaire qui peut bénéficier de délégations de pouvoirs.

Au 31 décembre 2024, le bureau communautaire est composé du Président, de 7 vice-présidents et de 3 conseillers communautaires délégués.



Président :
M. Charles FERRÉ

Vice-présidents :

- M. Jean-Louis BACHELLERIE, 1er Vice-Président en charge des politiques territoriales et de la communication ;
- M. Jean-Claude BESSEAU, 2ème Vice-Président en charge des finances et du développement économique ;
- M. Jean-Noël LANOIR, 3ème Vice-Président en charge des travaux, de l'urbanisme et de l'environnement ;
- Mme Denise PEYRAT, 4ème Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse ;
- 5ème Vice-Président en charge des affaires culturelles, patrimoniales et du tourisme : fonction vacante suite au décès de M. Jean BOINET ;
- Mme Patricia DUBOUCAUD, 6ème Vice-Présidente, en charge des affaires sociales, du sport et de la vie associative ;
- M. Jean-François LAFON, 7ème Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'agriculture, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;
- M. Jean-Pierre VALADOUR, 8ème Vice-Président en charge des ordures ménagères et déchets assimilés.

Conseillers communautaires délégués :

- M. Dominique VERBRUGGE, conseiller délégué à la communication ;
- M. Jean-Marie TAGUET, conseiller délégué au développement économique ;
- Mme Nadine COURTEIX, conseillère déléguée à l'agriculture, la ruralité et l'aménagement du territoire.

Le bureau se réunit toutes les semaines le lundi après-midi.



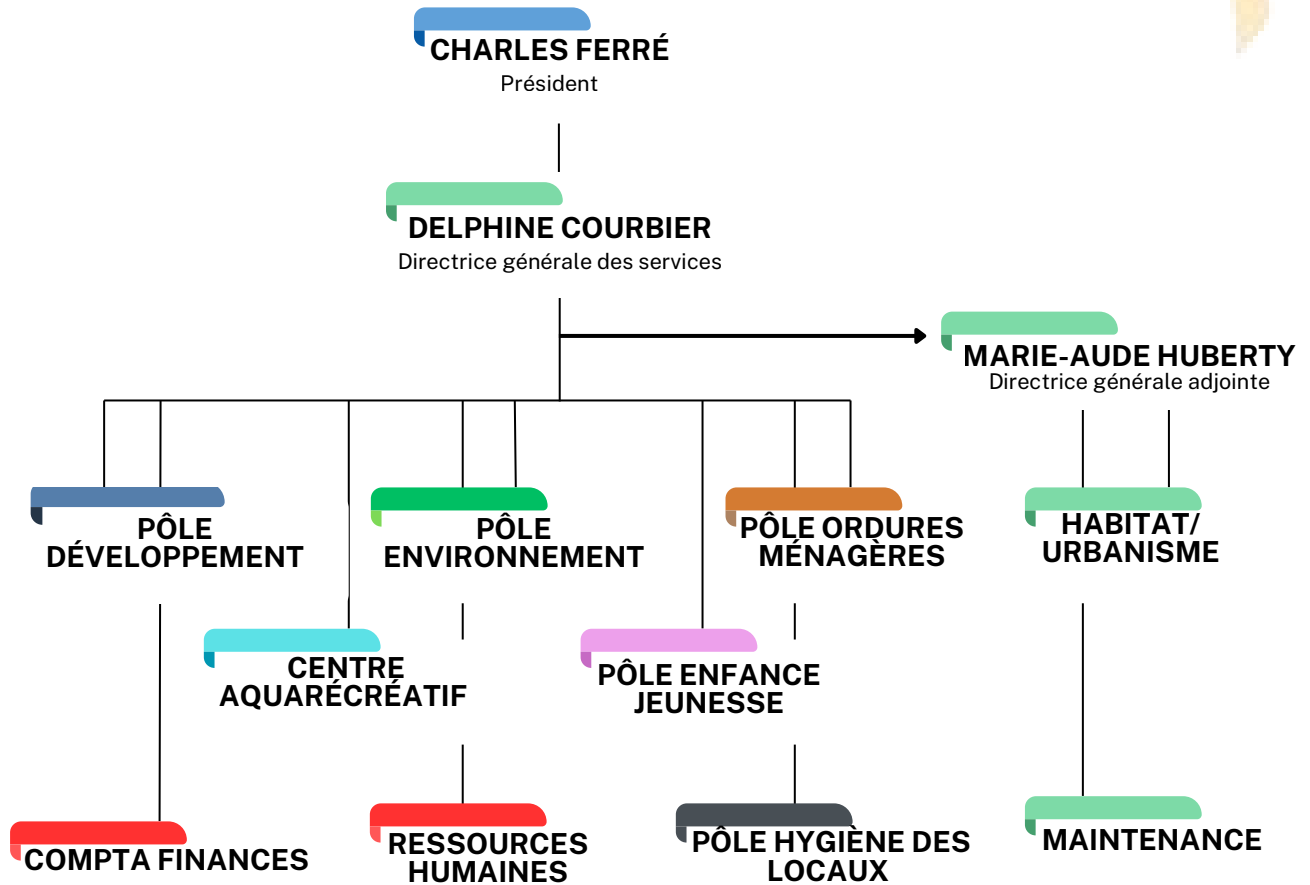


Organigramme de la Communauté de Communes

Services
aménagement
du territoire

Services à la
population

Services
support





LES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Compte administratif 2024

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget qui a été voté en début d'année, à savoir le budget primitif. Comme le budget primitif, le compte administratif comporte deux sections :

- La section de fonctionnement qui indique les charges et produits courants nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes (entretien des équipements publics, charge de gestion courantes pour le fonctionnement des services, attribution de compensation reversée aux communes, rémunération du personnel...) ;
- La section d'investissement qui retrace les opérations d'équipement de la Communauté de Communes (études et travaux d'aménagement ou de construction, acquisitions mobilières et immobilières....).

Les principales recettes perçues par la Communauté de Communes sont : les recettes fiscales (taxes directes locales IFRER, TASCOR....), les dotations de l'État, les subventions des Collectivités territoriales, les produits des services et les revenus du patrimoine (location de bâtiments, vente de terrains à bâtir...).

La Communauté de Communes perçoit les impôts et contributions suivants : la cotisation foncière des entreprises, une part de la taxe d'habitation, une part de la taxe sur le foncier bâti, une part de la taxe sur le foncier non bâti, une taxe additionnelle sur le foncier bâti, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la taxe sur les surfaces commerciales ainsi que plusieurs allocations compensatrices versées par l'Etat.

Sur l'ensemble de ces ressources, seules quatre nécessitent le vote d'un taux d'imposition : la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Ce sont ces quatre taux d'imposition que la Communauté de Communes doit fixer chaque année.

Les taux votés en 2024 :

Cotisation Foncière des Entreprises : 30,57 %

Taxe d'habitation : 7,75 %

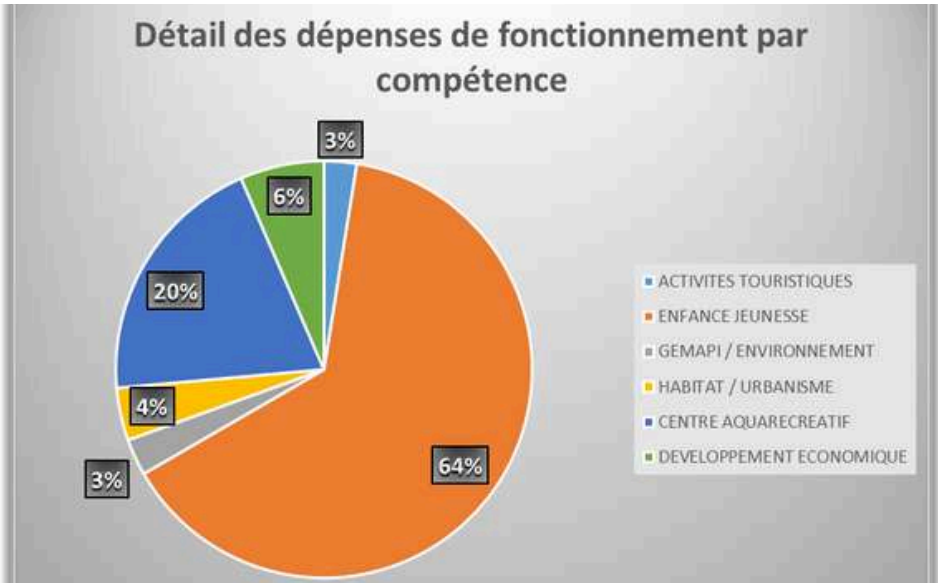
Taxe foncière : 2,10 %

Taxe Foncier non bâti : 4,22 %



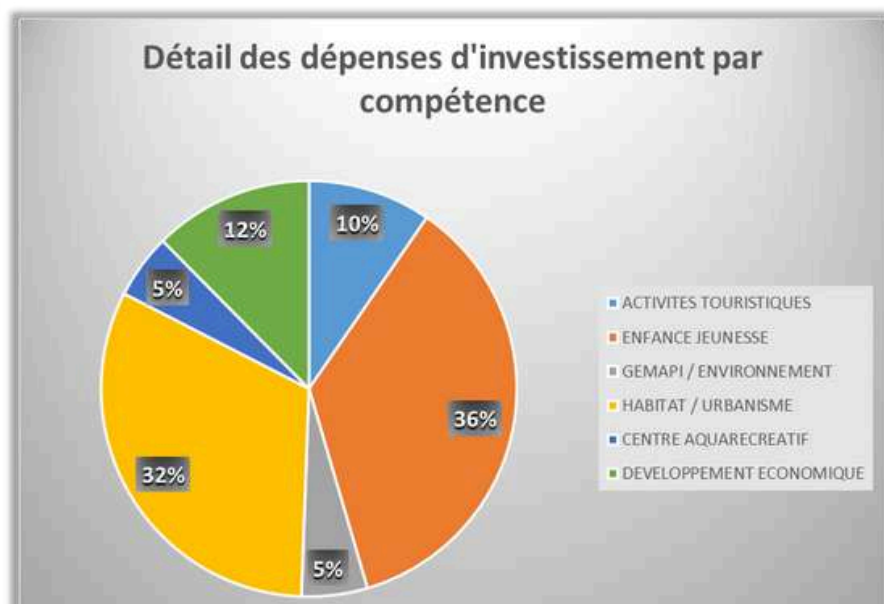
Compte administratif 2024 du budget principal

Recettes de fonctionnement	En euros	Dépenses de fonctionnement	En euros
Résultat fonctionnement reporté	0	Charges à caractère général	1 206 738,00
Atténuation de charges	69 722,49	Charges de personnel	2 594 354,57
Produits des services	466 893,80	Autres charges de gestion courante	317 846,02
Impôts et taxes	4 550 744,91	Atténuations de produits	1 961 638,00
Dotations, subventions, participations	1 955 854,60	Charges financières	86 956,78
Autres produits de gestion courante	160 657,27	Charges exceptionnelles	0
Opérations d'ordre entre sections	286 781,35	Opérations d'ordre de transfert entre section	735 738,88
Total recettes de fonctionnement	7 490 654,42	Dotations aux provisions	0
Excédent de fonctionnement cumulé	587 382,17	Total dépenses de fonctionnement	6 903 272,25



Recettes d'investissement	En euros
Opération d'ordre entre sections	735 738,88
Produit des cessions	0
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	80 728,13
Dotations, fonds divers et réserves (1068)	435 344,17
Subventions d'équipement	407 128,47
Emprunts et dettes assimilées	1 036 475,05
Subvention d'équipement versées	0
Immobilisations en cours	3 254,28
Autres immobilisations financières	108 260,90
Opérations pour compte de tiers	335 866,68
Total recettes d'investissement	3 142 796,56

Dépenses d'investissement	En euros
Résultat investissement reporté	1 926 432,23
Opérations d'ordre entre sections	286 781,35
Emprunts et dettes assimilées	501 138,31
Immobilisations incorporelles	174 032,02
Subventions d'équipement versées	45 428,12
Immobilisations corporelles	91 916,26
Immobilisations en cours	429 513,28
Dépôts et cautionnements	0
Opérations pour compte de tiers	142 648,82
Total dépenses d'investissement	3 597 890,39
Déficit d'investissement cumulé	455 093,83





BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En plus de son budget principal, la Communauté de Communes dispose de 4 budgets annexes. Ces budgets annexes sont établis pour certaines activités qui de par leur nature (production de biens ou de services) ne peuvent être comptabilisées dans le budget principal. Les budgets annexes, dont vous trouverez ci-dessous les comptes administratifs 2024, concernent le service des Ordures Ménagères, le SPANC, la zone d'activités Bois Duval et le SIAC (service intercommunal d'action culturelle).

Budgets annexes	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ordures Ménagères	1 587 925,21	1 661 083,41	508 994,88	991 191,57
SPANC	51 419,06	55 802,45	1 856,40	13 753,35
BOIS DUVAL	86 301,19	84 754,52	84 754,52	89 524,52
SIAC	50 445,15	51 750,50	28 247,70	33 852,31



RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR COMPÉTENCE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Zones d'Activités



La Communauté de Communes a compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique sur l'ensemble du territoire depuis le 1er janvier 2017.

Depuis sa création, la Communauté de Communes a réalisé deux zones d'activités – Bois Duval et La Grésouillère. Elle a également entrepris les démarches pour réaliser l'extension de la Zone d'Activités de Tra le Bos. Néanmoins, suite aux recours formés par les propriétaires des terrains concernés, cette opération n'a pu être réalisée.

1. LA ZONE DE BOIS DUVAL

La zone d'activité de Bois Duval est située sur la Commune de Rosiers d'Egletons, à proximité de la RD 1089. Achevée en 2006, cette zone est destinée à la construction de bâtiments à vocation tertiaire et artisanale. Les installations classées soumises à autorisation ainsi que toutes celles liées à une activité agricole de production sont interdites. 15 173 m² ont été vendus depuis la création de la zone.

En 2024, aucune vente n'a été réalisée.

5 807 m² restent disponibles à la vente :

- Parcelle C 1080 (ancienne C 974) : 3 665 m²
- Parcelle C 921 : 1 131 m²
- Parcelle C 971 : 1 011 m²



2. LA ZONE DE LA GRÉSOUILLÈRE

La Zone d'Activités de la Grésouillère est une zone artisanale située sur les Communes d'Egletons et Rosiers d'Egletons. Elle bénéficie d'une situation privilégiée, à proximité du carrefour de l'échangeur de l'autoroute A89 et elle est délimitée par l'A.F.P.A., la R.D.142 (vers Egletons) et la R.D.142E (liaison A89 vers R.D.1089). Aménagés en plusieurs phases de travaux entre 2010 et 2019, 18 068 m² de terrains ont déjà été commercialisés par la Communauté de Communes.

1 217 m² de surface restent encore disponibles mais sont à ce jour réservés à un projet d'aire de co-voiturage :

- Parcelle 1065 : 1 032 m²
- Parcelle 1068 : 185 m²

3. L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE INDUSTRIELLE DE TRA LE BOS

La Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières œuvre depuis plusieurs années afin de maintenir ses entreprises sur son territoire, et procède à des acquisitions foncières, par voie amiable, de terrains nécessaires à l'extension de ses zones.

L'extension de la Zone de Tra le Bos a été décidée par la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières par délibération en date du 13 février 2017. Cette décision fait suite au constat d'échec dans la négociation foncière engagée auprès de certains propriétaires dans le but d'acquérir des parcelles nécessaires à cette extension.

Dans un passé récent, la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières, par l'intermédiaire du SYMA A89, a réussi une extension de cette même zone en réalisant des acquisitions foncières qui ont permis à Charal, SAS Farges, Stratobois, Arbos, Elosbois Chausson Matériaux, CDR Environnement, de s'implanter et développer leurs activités. Fort de cette réussite, la zone de Tra le Bos ne dispose plus de foncier disponible.

En cohérence et en application des prescriptions du SCOT dans ce domaine, le PLUi de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières ne prévoit pas la création de nouvelles zones industrielles dédiées aux activités bois. En effet, lors de l'élaboration de ces outils de planification, il a clairement été fait le choix de ne pas développer d'autres zones industrielles dédiées aux activités du bois ailleurs sur le territoire mais bien de développer la Zone de Tra le Bos en s'appuyant sur sa vocation économique bois depuis sa création ; l'extension est ainsi prescrite par les différents documents d'urbanisme.



Un nouveau besoin de développement de l'activité économique locale a été identifié. Notamment, l'entreprise SAS FARGES souhaite se développer et diversifier ses activités en menant un projet d'entreprise ambitieux estimé à 106 millions d'euros et générant la création de plus d'une centaine d'emplois directs et indirects dans les 10 prochaines années. Ce projet comprend notamment l'amélioration de l'organisation fonctionnelle du site, l'aménagement de nouvelles zones de stockage et de traitement du bois permettant de réduire encore davantage les nuisances sonores, la diversification et le développement des activités de l'entreprise à travers notamment la mise en œuvre d'un nouveau process de construction bois et l'augmentation de la capacité de production de granulés de chauffage concourant à une meilleure valorisation du bois local et au développement des énergies renouvelables.

Le projet d'extension répond également à un autre enjeu qui est celui de la conformité environnementale (gestion des eaux pluviales et des eaux usées de toutes les parcelles) et de la défense incendie de l'ensemble de la zone.

C'est dans ce contexte que Mme la Préfète de la Corrèze a déclaré d'utilité publique, par arrêté du 28 février 2022, le projet d'extension de la ZA de Tra le Bos.

Mmes Jacqueline MONJANEL, Brigitte MANGEON, Muriel MONJANEL et Marie-Thérèse TOUQUET, propriétaires des terrains, représentées par leur avocate Me Gwendoline PAUL, ont présenté une requête devant le Tribunal Administratif de Limoges le 27 avril 2022 contre l'arrêté de Mme la Préfète déclarant d'utilité publique le projet d'extension de la ZA de Tra le Bos.

Le Président de la Communauté de Communes a décidé de confier la défense des intérêts de la Communauté de Communes dans cette affaire à Me Eric DIAS, membre de la SELAS GOUT DIAS AVOCATS ASSOCIES.

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, Madame le Juge de l'expropriation du Tribunal Judiciaire de Tulle a rendu une ordonnance d'expropriation le 31 janvier 2023 déclarant expropriés au profit de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières sur la Commune de Moustier-Ventadour :

- les parcelles cadastrées section A n°94, A 96, A 97, A 1235 (partie de la parcelle A 924), A 1239 (partie de la parcelle A 926), et A 928, propriété de Mme Muriel MONJANEL et M. Daniel MONJANEL, pour une superficie de 11 ha 33 a 54 ca,
- les parcelles cadastrées section A n°1228 (partie de la parcelle A 108), A 1234 (partie de la parcelle A 111), A 1231 (partie de la parcelle A 109), propriété de Mme Marie-Thérèse TOUQUET, pour une superficie de 88 a 56 ca,
- les parcelles cadastrées section A n°737, A 923, A 925, A 927, propriété de Mme Brigitte MANGEON et de Mme Jacqueline MONJANEL, pour une superficie de 1 ha 64 a 59 ca.



Par jugement en date du 9 février 2023, Madame le Juge de l'expropriation du Tribunal Judiciaire de Tulle a fixé les indemnités provisionnelles d'expropriation, toutes indemnités confondues (principales, emploi, perte de loyer, déménagement, clôture), pour l'acquisition des biens désignés ci-dessus et revenant à :

- Mme Muriel MONJANEL et M. Daniel MONJANEL pour un montant de 628 440,50 €,
- Mme Marie-Thérèse TOUQUET pour un montant de 52 643,50 €,
- Mme Brigitte MANGEON et Mme Jacqueline MONJANEL pour un montant de 237 091,34 €.

A la demande des propriétaires expropriés, les indemnités ont été consignées le 5 juillet 2023 auprès de la Caisse des Dépôts.

Mme Brigitte MANGEON, Mme Jacqueline MONJANEL et Mme Marie-Thérèse TOUQUET ont fait appel de ce jugement auprès de la Cour d'Appel de Limoges, qui s'est prononcée le 7 novembre 2024 :

- Les indemnités de Mme Brigitte MANGEON et Mme Jacqueline MONJANEL ont été réévaluées à 259 739,34 €,
- Les indemnités de Marie-Thérèse TOUQUET ont été réévaluées à 52 748,50 €.

Suite à la notification des récépissés de consignation aux propriétaires expropriés, la Communauté de Communes a pris possession des terrains le 6 septembre 2023, tout en autorisant, comme elle s'y était engagée, Mme Jacqueline MONJANEL à occuper la parcelle A 737 contenant la maison d'habitation, jusqu'à la fin de sa vie.

Par délibération en date du 9 octobre 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la cession des parcelles cadastrées A n°94, A 96, A 97, A 1235 (partie de la parcelle A 924), A 1239 (partie de la parcelle A 926), A 928, A n°737, A 923, A 925, A 927 sur la Commune de Moustier Ventadour, pour une superficie totale de 12 ha 98 a 13 ca à la SAS Farges pour mener son projet d'extension, et fixé le prix de vente à 1 500 000€, compte tenu des frais engagés pour l'opération de DUP (indemnités de emploi et autres indemnités accessoires, assistance juridique, géomètre, enquête publique), du temps consacré par les services de la Communauté de Communes dans le cadre de cette procédure, des intérêts d'emprunts supportés par la Collectivité, et étant entendu que le jugement en indemnités de Mme Brigitte MANGEON et Mme Jacqueline MONJANEL faisait l'objet d'un appel.

Cette délibération a fait l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Limoges présenté par Mme Jacqueline MONJANEL et représentée par son avocate, Me Gwendoline PAUL, le 4 décembre 2023.



Par jugement en date du 25 janvier 2024, le Tribunal Administratif de Limoges a annulé le zonage AUX3 (zone à urbaniser à vocation industrielle) du PLUi, suite à un recours formé par Mme Brigitte MANGEON et Mme Jacqueline MONJANEL, empêchant la vente des parcelles précitées. La Communauté de Communes a interjeté appel de ce jugement et demandé un sursis à exécution. Le sursis à exécution a été refusé par le juge de la Cour d'Appel de Bordeaux le 17 juin 2024.

Par délibération du 13 mai 2024 le Conseil Communautaire a approuvé la cession de la parcelle cadastrée A n°737, sur la Commune de Moustier Ventadour, d'une superficie totale de 3 857 m², au prix de 400 000 €, comprenant une maison d'habitation, un hangar et un terrain non bâti de 3 293 m² à la SAS Farges, cette dernière souhaitant se prémunir des conflits d'usage qui découlent de la proximité de ce bien avec l'entreprise.

Cette délibération a fait l'objet de deux recours :

- un recours de Mmes MANGEON-MONJANEL, assorti d'un référé suspension,
- un recours de l'Association Citoyenne Tra le Bos.

La demande de référé suspension présentée par Mmes MANGEON-MONJANEL a été acceptée par la juge du Tribunal administratif de Limoges, considérant d'une part, que le risque d'annulation de la déclaration d'utilité publique pouvait conduire à retenir qu'il y avait urgence à suspendre les effets de la décision attaquée. D'autre part, la délibération de cession s'appuyait sur l'avis de valeur des Domaines fondé sur un zonage des terrains en AUX3, qui a été lui-même annulé. La délibération suspendue a été annulée par le Tribunal administratif de Limoges le 3 décembre 2024.

Par jugement du 3 décembre 2024, le Tribunal administratif de Limoges a annulé l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet d'extension de la ZA de Tra le Bos pour deux motifs :

- Dans la mesure où l'extension de la ZA de Tra le Bos passait par la réalisation d'un certain nombre de travaux sur une emprise globale d'environ 16 ha, une enquête environnementale devait être réalisée et la durée de l'enquête publique portée à un mois au lieu de quinze jours, conformément aux dispositions de l'article R 112-2 du code de l'environnement,
- Le juge a considéré que les inconvénients de l'opération d'extension étaient excessifs par rapport à l'intérêt qu'elle présentait.

En conséquence, une procédure de restitution des terrains aux propriétaires sera menée en 2025.





Aides aux entreprises

- CONTACT

Service développement économique – Carrefour de l'Épinette – 19550 Lapeau - direconomie@cc-ventadour.fr ou economie@cc-ventadour.fr - 05.19.59.03.62 et 05.55.27.69.26

- PRESENTATION



Une nouvelle convention a été signée avec la région pour la mise en œuvre du nouveau programme SRDEII pour la période 2023-2028 adopté par la région Nouvelle Aquitaine le 20 juin 2022. Le programme précédent (2019-2023) portait sur 10 dispositifs. Il est à présent recentré sur 6 dispositifs :

- N°1 : Aide à l'investissement immobilier,
- N°2 : Aide à la création ou reprise d'un commerce ou entreprise artisanale et favoriser la reprise de local commercial vacant,
- N°3 : Aide à l'investissement en matériel productif,
- N°4 : Aide aux investissements mobiliers nécessaires à la vente de produits locaux,
- N°5 : Aide au classement des hébergements touristiques,
- N°6 : Aide à l'obtention d'un label.

En 2024, le comité technique en charge de l'instruction des dossiers de demande d'aide s'est réuni à 2 reprises. 13 dossiers ont été retenus. Le montant prévisionnel de subvention accordé en 2024 s'est élevé à 36 074,75 € pour un montant d'investissement de 211 368,87 €. 5 dossiers ont concerné le dispositif N°1, 2 dossiers le dispositif N°2, 3 dossiers le dispositif N°3, 3 dossiers le dispositif N°5.

Actions d'animations et Soutien à l'Artisanat Commerce

- CONTACT

Service développement économique – Rue du Bosquet – site des Combes – 19300 EGLETONS
direconomie@cc-ventadour.fr - 05.55.27.69.26
commerce@cc-ventadour.fr – 06.81.34.33.61

- PRESENTATION

La Communauté de Communes dispose de la compétence «développement économique» du territoire. Depuis juillet 2021, dans une mission de soutien au commerce local, la Communauté de Communes a développé une stratégie territoriale : Vivez Ventadour-Égletons-Monédières. Les actions mises en œuvre se sont poursuivies en 2024.



1. La Place de Marché VIVEZ VEM



Une plateforme internet, à la fois vitrine des commerçants, artisans et producteurs du territoire et site de vente en ligne a été lancée en 2021. Cet outil nécessite de la gestion administrative, technique et commerciale et le suivi des commandes.

Il permet également la gestion d'un autre outil mis en place : les chèques cadeaux. Ceux-ci peuvent être achetés par les entreprises du territoire et offerts à leurs salariés, et ne peuvent être dépensés que dans les commerces du territoire.

Depuis novembre 2024, la vente en ligne a été arrêtée, compte tenu du faible volume de vente réalisé sur la plateforme. Le site ne conserve que sa fonction de vitrine et référencement des commerces et artisans ainsi que la gestion des chèques cadeaux.

En 2024, il y a eu 30 achats en ligne avant la fin du service pour une somme de 1 150,16€.

Par ailleurs, 14 entreprises, associations et organismes ont commandé pour une somme de 11 224€ de chèques cadeaux.

2. 3^{ème} Salon du commerce et de l'artisanat

Le 3^{ème} salon VIVEZ Ventadour-Égletons-Monédières a eu lieu samedi 22 juin 2024.

Participation record des exposants, ils étaient 56.

Malgré une météo exécrable nous avons néanmoins décompté plus de 400 visiteurs. Cet évènement a fait l'objet d'articles de Presse, une interview Radio et une émission de la matinale en direct du salon avec l'association locale radio Chardon.



3. Animation et promotion de territoire

Les partenariats avec Haute-Corrèze Communauté en matière économique se multiplient. L'une des actions communes issues de l'étude sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale (GPECT) porte sur l'accueil des nouveaux arrivants, en lien avec le Club des Entreprises Dynamiques du territoire, et avec le soutien de l'État.

EN-QUÊTE CORRÉZIENNE Version enseignant le 22 mars 2024 :

- Aller à la rencontre d'entrepreneurs et des entreprises locales pour mieux les connaître ;
- Echanger avec des professionnels ;
- Prendre connaissance des besoins de recrutement ainsi que leur proposition de formation ;
- Sensibiliser les enseignants à la réalité du tissu économique local.



Avec le concours du CLEE (comité local école entreprise), les établissements scolaires de Merlines, Ussel, Neuvic, Meymac et Bort Les Orgues étaient représentés.

Au total dix huit participants : enseignants et directeurs d'établissements répartis sur 3 Parcours :

Ussel-Merlines : Jeldwen, Tolomei

Bort Les Orgues : Les Fromageries Occitanes, Sulo

Ussel : Le Mont de la Coste, Westrock Packaging

Pour les prochaines éditions il est prévu d'intégrer également les établissements d'enseignements du campus des métiers d'Egletons.

EN-QUÊTE CORRÉZIENNE (version classique) du 05 avril 2024 :

Nous avons accueilli 15 Participants, nouveaux arrivants, demandeurs d'emplois, porteurs de projet.

Il y avait, 4 Parcours pour 8 entreprises présentées et 4 sites touristiques visités :

Fromagerie Occitanes (Lanobre) / Sulo (Bort) / Les Orgues (Bort)

Tolomei (Merlines) / CHPE (Eygurande) / Puy du Vareyron (Lamazière-Haute)

Seve Paysage (Egletons) /Aire de Corrèze (Vitrac)

Westrock (Ussel) / Keskin (Ussel) / Chapelle des pénitents (Ussel)

4. Accompagnement et aides aux entreprises

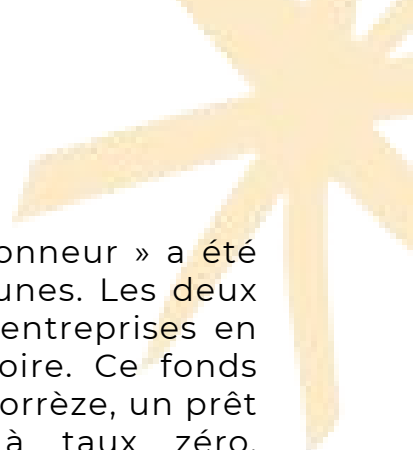
Dans le cadre de notre mission d'accompagnement, de conseil et d'information sur l'activité économique de notre territoire, nous avons reçu ou sommes allés à la rencontre de 104 porteurs de projets pour 26 projets suivis avec 6 installations et 3 ouvertures/créations.

8 demandes incubateurs en recherche de terrain ou locaux professionnels pour étude d'implantation pour une seule installation.

36 relais d'information avec la CCI et la CMA pour 13 projets étudiés et 8 installés au final sur la Communauté de Communes.

Les sujets les plus fréquemment abordés sont : les aides économiques, les structures d'accompagnement, le foncier disponible, les locaux professionnels ou locaux commerciaux, le logement, les informations sur le territoire, data, étude de marché, diagnostic de territoire...





5. Partenariats en faveur du développement économique

Initiative Corrèze : Une nouvelle convention « Prêt d'honneur » a été signée entre l'association et la Communauté de Communes. Les deux partenaires s'allient pour favoriser la création/reprise d'entreprises en créant un fonds d'intervention spécifique sur le territoire. Ce fonds permet d'accorder, en plus du prêt d'honneur Initiative Corrèze, un prêt d'honneur d'un montant maximum de 3 000€, à taux zéro, remboursable sur une durée maximum de 36 mois.

La Communauté de Communes s'engage à verser une subvention d'investissement d'un montant de 21 340€ pour abonder le fonds d'intervention et une subvention de fonctionnement de 890€ pour la gestion de ce fonds.

La Communauté de Communes sera invitée à participer à des comités d'agrément dès lors qu'un porteur de projet de son territoire sera convoqué.

Dans ce cadre, le partenaire **Réseau Initiative Corrèze** et la Communauté de Communes ont organisé une cérémonie officielle le jeudi 10 octobre 2024 pour la signature de cette convention « Prêt d'honneur » et remettre un chèque de 6 000 € à l'épicerie de Montaignac Sur Doustre, Le P'TIT MATELOT, qui a été accompagnée dans son projet de reprise du commerce et ouvert ses portes au mois de Mars 2024.

16 Projets ont été accompagnés et suivis avec le réseau Initiative Corrèze.

AIRELLE – 2024 - deuxième année du programme Entreprendre La Ruralité :

Le territoire a été retenu dans le cadre d'un projet européen piloté par AIRELLE en Corrèze : Entreprendre la Ruralité. Le but de ce programme est d'expérimenter de nouvelles formes de collaboration et d'entreprenariat en milieu rural.

Dans le cadre de ce programme, il a été décidé d'organiser l'événement "Carrefour des Initiatives Corrésiennes". Le programme est arrivé à son terme en septembre 2024.



CARREFOUR DES INITIATIVES CORRÉZIENNES : forum de l'entrepreneuriat



Le 6 juin 2024 a eu lieu le Carrefour des Initiatives Corrésiennes à l'Espace Ventadour d'Egletons. Cet événement était porté par Airelle en partenariat avec les Communautés de communes Ventadour-Egletons-Monédières et Haute-Corrèze Communauté. De nombreux partenaires ont participé à la conception et à l'organisation de cet événement.

Pour la conception et l'organisation de cet événement, 15 structures étaient représentées dans le groupe de travail.

10 réunions du groupe de travail ont eu lieu d'avril 2023 à mai 2024 avec 4 à 8 structures présentes (avec une moyenne de 5,5 structures présentes à chaque réunion). En complément, 4 réunions logistiques réunissant Airelle et les représentants de VEM et HCC se sont tenues de mars à mai 2024.

Une occasion inédite de rencontrer l'ensemble des acteurs de l'accompagnement.

Bilan : 60 participants dont 2 groupes d'étudiants, 43 stands, 1 session Kess'essa, 1 atelier création d'entreprise, 3 témoignages de chefs d'entreprise, 1 jeu coopératif, 1 table ronde (6 intervenants), 1 apér'idées (atelier pitch de projet)

Conclusion : Malgré une organisation et un contenu de qualité, le public n'a pas été au rendez-vous. Cela est peut-être dû au fait que l'événement a ciblé un public trop large, notamment dans la communication qui n'a pas permis aux publics ciblés de se sentir concernés. Il aurait peut-être été plus pertinent, par exemple, de pointer uniquement les porteurs de projet.

ATELIERS DE CO-DEVELOPPEMENT

Toujours dans le cadre du programme Entreprendre la Ruralité, Airelle la Communauté de Communes VEM et Haute Corrèze Communauté organisent des ateliers de co-développement. 2 ateliers « pitch », apér'idées ont eu lieu pour 18 et 7 participants

Un atelier de collectif Inspir'actions, atelier de co-construction, a quant à lui attiré 14 participants.

PLATEFORME NUMÉRIQUE

En juin 2024, Airelle a mis en ligne une Plateforme numérique de Ressources Territoriales. Cet outil propose :

- Des modules complémentaires à l'accompagnement existant.
- Un Annuaire des entrepreneurs pour faciliter les mises en relations
- Des ressources territoriales (page accessible à tous).
- Un recensement des ressources et dispositifs régionaux, départementaux et intercommunaux pouvant être utiles aux entrepreneurs dans le cadre de la création ou du développement de leur activité.

✦ <https://airelle.org/ressources-territoriales/>



CAAPP'S Ventadour

Après la fermeture définitive de sa librairie Nicolas IZORCHE, président de l'association des commerçants, artisans agriculteurs petits producteurs et services, a assumé ses fonctions jusqu'en novembre 2024 mais n'a pas renouvelé son mandat, le bureau de l'association ne s'est pas reconstitué non plus, pour l'instant le projet est en suspens.

En 2024 l'association a participé pour la deuxième année consécutive à l'organisation du salon VIVEZ VEM et à diverses animations : tombola, communication, promotion et support d'événements en collaboration avec la cellule économie de la communauté de communes (ateliers collectifs, ville à joie, jeux, forum et salons, échanges d'informations...).

Corrèze Accueil

La conciergerie du département, rebaptisée CORREZE ACCUEIL, organise régulièrement des réunions des référents accueil des territoires corréziens.

Ces réunions visent à partager les actions et initiatives en faveur de l'attractivité, que nous menons chacun sur nos territoires.

C'est l'occasion aussi de faire un point sur les projets accompagnés pour l'installation de nouveaux arrivants en Corrèze et relayés sur nos communes.

En 2024, 2 réunions « attractivité, référents accueil » ont eu lieu en février à UZERCHE et en octobre à ARGENTAT

La Communauté de Communes était présente en novembre à Paris pour la 4ème édition de « Venez Vivre en Corrèze » avec comme slogan: « plaquez Paris pour la Corrèze ». 19 familles parisiennes se sont présentées au stand de la Communauté de Communes.

Corrèze Tourisme

Cela fait plus de 2 ans que Corrèze Tourisme a lancé la mission de prospection d'investisseurs, et que nous échangeons régulièrement pour nous transmettre les dernières données de notre territoire et les projets que nous suivons :

EN 2024 nous avons 11 offres dont :

- 3 en lignes sur la plateforme Corrèze tourisme
<https://tourism-hub.org/comptes/investir-tourisme-correze/>

- 3 confidentielles/off

- 2 issues de la veille

- 3 qui ne n'étaient plus disponibles (vendu dernièrement, en cours de vente, changement de projet...)

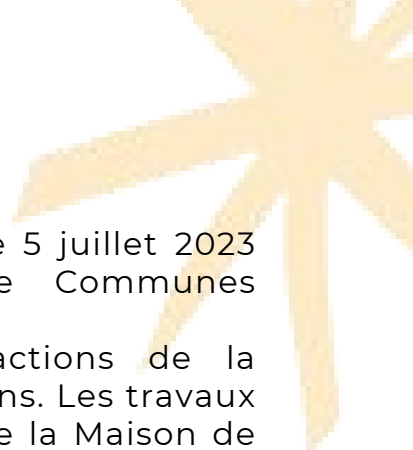
- 4 projets en cours d'étude (Camping d'Égletons, Eden Lake, Éco parc des Monédières, Les cabanes de Salagnac)

- 10 visites connues

Les informations sont mises à jour régulièrement sur l'espace TEAMS, que nous partageons et consultons.

Dès que nous en avons connaissance nous transmettons également sur cette plateforme les biens disponibles ou bientôt disponibles sur notre territoire.





6. Plan d'Actions Petite Ville de Demain

L'Opération de Revitalisation Territoriale a été signée le 5 juillet 2023 par la Commune d'Égletons, la Communauté de Communes Ventadour-Égletons Monédières et l'État.

Ce travail au long cours diffuse les différentes actions de la Communauté de Communes et de la Commune d'Égletons. Les travaux ont été entamés sur la mobilité, sur l'agrandissement de la Maison de l'Enfant, sur l'accompagnement des commerçants et sur l'aménagement de l'entrée sud de la Commune d'Égletons. Le projet concernant l'espace de co-travail sur le site des Combes devrait être réactivé en 2025.

Le chef de projet participe aux différentes instances au niveau départemental et apporte son expertise dans les projets et le montage des dossiers.





AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)



Le Conseil Communautaire a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par délibération en date du 30 janvier 2020.

L'objectif de ce document est de fixer un cap commun pour les 10 prochaines années en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, tout en respectant l'identité de chaque commune.

Il constitue le socle règlementaire pour l'instruction des demandes d'autorisation de droit du sol pour toutes les communes de la Communauté de Communes.

Ce document est amené à évoluer pour permettre par exemple la réalisation de certains projets. Plusieurs procédures sont possibles selon la nature de la modification à apporter.

1. Modification de droit commun n°1 du PLUi

Par arrêté du Président en date du 26 septembre 2022, il a été prescrit la modification n° 1 du PLUi, ayant pour objet de :

Sur la commune de Saint-Merd-de-Lapleau :

- D'étendre de la zone naturelle à vocation touristique (Nt) sur les parcelles C 599, D 452 et D 475 autour du restaurant du site du Chambon afin de réaliser des chambres d'hôtel au détriment de la zone naturelle.

Sur la commune de Montaignac-Sur-Doustre :

- De supprimer l'emplacement réservé 12.6 sur les parcelles A 2517 et A 2518 et de créer d'un emplacement réservé sur la parcelle A 2366, destiné à la réalisation d'une aire de covoiturage.

Sur la commune de Moustier-Ventadour :

- De classer un alignement d'arbres remarquables au titre de l'article L.151-19 sur la parcelle E 1015, à la suite d'un oubli issu de l'enquête publique.

Sur la commune de Meyrignac-l'Église :

- De repérer deux granges en changement de destination pour un usage mixte (habitation/professionnel) sur les parcelles B 832 et B 968.

Sur la commune d'Égletons :

- De classer la parcelle AP 74 en zone Ud au détriment de la zone Ux3.
- De classer les parcelles AS 10, 9, 8 et AT 30 en zone Ue au détriment de la zone Ux3.
- Classer la parcelle AT 30 en Ue au détriment de la zone Ud.
- De protéger les bois sis sur les parcelles AS 20, 155 et 66 en espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme.



Les personnes publiques associées ont été consultées du 14 mars au 30 mai 2023.

Une enquête publique a été organisée du 20 novembre au 22 décembre 2023.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 22 janvier 2024.

Par délibération en date du 11 février 2024, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de modification de droit commun n°1 du PLUi, qui est devenu opposable le 8 mars 2024, suite à sa publication sur Géoportail.

Le coût de cette modification est de 12 406,88 € HT, soit 14 888,26 € TTC.

2. Révisions allégées N°1, 2, 3, 4 et 5 du PLUi

Par délibérations du 24 janvier 2022, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à prescrire les révisions allégées n°1, 4 et 5 du PLUi.

Ces révisions ont pour objet :

Révision allégée n°1 :

Sur la commune de Saint-Hilaire-Foissac :

- L'agrandissement de la zone urbaine Ua sur 1 600 m² au niveau de la parcelle AK 405 (anciennement 253) au détriment de la zone agricole.
- L'agrandissement de la zone urbaine Uc sur 1 600 m² au niveau de la parcelle AI 276 au détriment de la zone agricole.

Sur la commune de Rosiers d'Égletons :

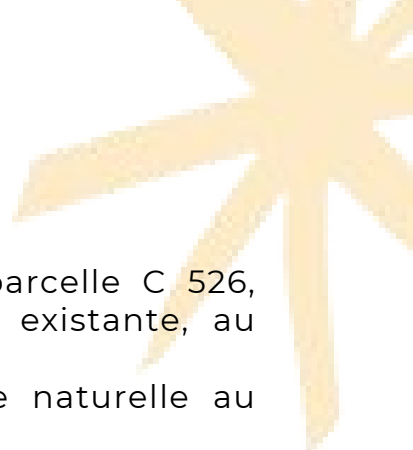
- Le reclassement en zone agricole des parcelles F 2404, 2406 et 2474 initialement classées en zone AU pour une surface de 13 170 m². Ce reversement à la zone agricole vient compenser les autres demandes de la présente révision.
- Le classement en zone constructible d'une partie des parcelles E 170, 1270, 1267, 1351, et 1354 pour deux lots (3 000 m²) au détriment de la zone naturelle.
- Le classement en zone constructible d'une partie de la parcelle D 599 pour un lot (1 500 m²) au détriment de la zone naturelle.
- Le classement en zone constructible d'une partie de la parcelle T 168 pour un lot (1 500 m²) au détriment de la zone agricole.
- Le classement en zone constructible d'une partie de la parcelle D1657 pour un lot (1 500 m²) au détriment de la zone agricole.

Sur la commune d'Égletons :

- L'agrandissement de la zone urbaine Ud sur 1 200m² au niveau de la parcelle AE 73 au détriment de la zone naturelle.

Ainsi, le reclassement des parcelles tel qu'exposé ci-dessus induit, d'une part, une réduction de 6 200 m² de zone agricole et 5 700 m² de zone naturelle, soit un total de 11 900 m², et d'autre part une restitution de 13 170 m² à la zone agricole, soit un ratio négatif de 1 270 m² au détriment de la zone constructible.





Révision allégée n°4 :

Sur la Commune de Soudeilles :

- Le classement en zone naturelle touristique de la parcelle C 526, correspondant à une enclave au sein de la zone Nt existante, au détriment de la zone naturelle.
- Le classement des parcelles C 431 et 1003 en zone naturelle au détriment de la zone naturelle touristique.

Révision allégée n°5 :

Sur la commune de Sarran :

Le classement d'une partie des parcelles ZM 89 et 101 en zone naturelle à vocation touristique Nt au détriment de la zone naturelle et de la zone agricole pour la création d'une aire de bivouac.

Le 6 mars 2023 et le 26 juin 2023, le Conseil Communautaire a délibéré pour tirer le bilan de la concertation et arrêter les projets de révisions allégées n°1, 4 et 5.

Les personnes publiques associées ont ensuite été consultées.

Une enquête publique a été organisée du 20 novembre au 22 décembre 2023.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 22 janvier 2024.

Par délibérations en date du 11 février 2024, le Conseil Communautaire a approuvé les projets de révisions allégées n°1, 4 et 5 du PLUI, qui sont devenues opposables le 8 mars 2024, suite à leur publication sur Géoportail.

Le coût de ces révisions est de 29 655,98 € HT, soit 35 587,18 € TTC.

3. Révisions allégées N°6 du PLUi

Par délibération du 26 juin 2023, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à prescrire la révision allégée n°6 du PLUI.

Cette révision a pour objet :

Sur la commune de Lapleau :

- Article 1 : Le classement en zone naturelle touristique de la parcelle C 572 et d'une partie de la parcelle C 62 au détriment de la zone naturelle.
- Article 2 : Le classement en zone naturelle touristique d'une partie de la parcelle C 64 au détriment de la zone agricole.

Le 17 juin 2024, le Conseil Communautaire a délibéré pour tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de révision allégée n°6.

Les personnes publiques associées ont ensuite été consultées.

Une enquête publique a été organisée du 21 octobre au 22 novembre 2024.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 20 décembre 2024.

Le Conseil Communautaire a approuvé le projet de révision par délibération le 3 février 2025.

Le coût de cette révision est de 17 619,89 € HT, soit 21 143,86 € TTC.



4. Déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLUI

Par délibération du 11 mars 2024, le Conseil Communautaire a prescrit la procédure de déclaration de projet n°3, suite à la demande d'APEX Energies concernant la création d'un parc photovoltaïque autour de la déchetterie des Chaux, à Rosiers d'Égletons.

Elle a pour objet la définition de la zone à vocation d'énergies renouvelables (AUph) sur la commune de Rosiers d'Égletons, sur les parcelles E 543, 544, 545, 546, 547, 947, 550, au détriment de la zone naturelle de loisirs ; et la suppression du secteur de la trame bleue protégé au titre de la continuité écologique.

Les personnes publiques associées ont été consultées le 16 décembre 2024 sur la déclaration de projet n°3 et sur le permis de construire dans le cadre d'une procédure commune.

L'instruction est toujours en cours.

Le coût de cette procédure est de 20 833 € HT, soit 25 000 € TTC.

5. Déclaration de projet n°6 emportant mise en compatibilité du PLUI

Par délibération en date du 26 juin 2023 le Conseil Communautaire a prescrit la déclaration de projet n°6 emportant la mise en compatibilité de son PLUi pour permettre la réalisation du projet de cabanes de Salagnac sur la Commune de Meyrignac l'Eglise, porté par la Société Cabanes Nature et Spa.

Il s'agit d'un projet d'éco-tourisme basé sur la reprise d'un site aménagé (un manoir et sept cabanes) et l'extension de 23 autres cabanes.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie du département en matière de tourisme durable mettant en valeur les atouts naturels de la Corrèze et est soutenu à ce titre par Corrèze tourisme et par la Région Nouvelle Aquitaine.

Les personnes publiques et l'autorité environnementale (MRAE) ont été consultées et une réunion d'examen conjoint s'est déroulée le 4 septembre 2024.

Une enquête publique a été organisée du 18 septembre au 23 octobre 2024, portant à la fois sur la déclaration de projet et sur le permis d'aménager le parc résidentiel de loisirs.

Le commissaire enquêteur a remis un avis favorable à la déclaration de projet et au permis d'aménager.

Le Conseil Communautaire a approuvé la déclaration de projet n°3 du PLUI, qui est devenue opposable le 14 décembre 2024, suite à sa publication sur Géoportail.

Le coût de cette procédure est de 20 833 € HT, soit 25 000 € TTC.



6. Recours contre la délibération du 30 janvier 2020 approuvant le PLUi

La délibération du 30 janvier 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé, à l'unanimité, le PLUi, a fait l'objet de deux recours enregistrés le 24 et le 25 mars 2020 après du Tribunal Administratif de Limoges.

Le Président de la Communauté de Communes a désigné le cabinet GOUT DIAS, avocats associés, pour défendre les intérêts de la collectivité.

A la suite d'une procédure de médiation, un des recours a pu être réglé à l'amiable, en procédant à des modifications du PLUi sur la commune d'Egletons, via la procédure de modification de droit commun n°1 (voir paragraphe 1 page 26).

L'autre recours a fait l'objet d'une audience devant le Tribunal Administratif de Limoges le 21 décembre 2023 et le jugement a été rendu le 25 janvier 2024. Ce dernier annule la délibération du 30 janvier 2020 en ce qu'elle crée une zone AUx3 (zone à urbaniser à vocation d'activités industrielles). La Communauté de Communes a interjeté appel de ce jugement devant la Cour Administrative d'appel de Bordeaux et est en attente du jugement, dont l'audience s'est déroulée le 18 septembre 2025.





Instruction des dossiers relatifs au droit des Sols

1. Organisation de la mission d'instruction

Dès 2015, la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières a mis en place un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, suite au retrait des services de l'Etat sur ces missions d'instruction pour les communes dotées d'un document d'urbanisme (Rosiers d'Egletons, Moustier-Ventadour, Montaignac Saint-Hyppolite et Marcillac la Croisille - la commune d'Egletons instruisant ses propres actes par un personnel en interne).

Depuis l'entrée en vigueur du PLUi approuvé le 30 janvier 2020, le service commun d'instruction s'est étendu à l'ensemble des communes du territoire.

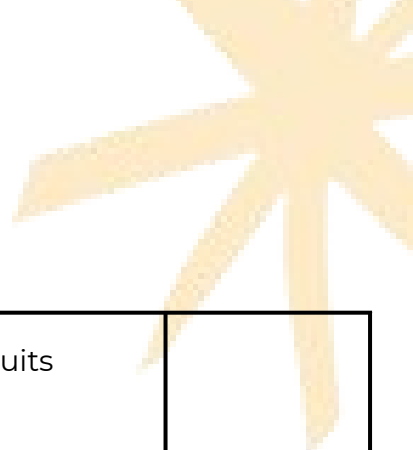
Le service d'instruction est organisé de la manière suivante :

- pour les communes d'Egletons, Rosiers d'Egletons, Soudeilles, Darnets, Péret Bel Air, (hors zones d'activités d'intérêt communautaire : Tra le bos, Chaulaudre, Combes, Grésouillère, Bois Duval), le service est assuré par un agent du service urbanisme de la Commune d'Egletons mis à disposition de la Communauté de Communes ;
- pour les 14 autres communes du territoire l'instruction est assurée par un bureau d'études privé : URBADOC.

Un agent de la Communauté de Communes est également en charge de l'interface avec le bureau d'études chargé de l'instruction des ADS, du conseil aux administrés (1er niveau) et de l'instruction de certaines demandes simples (CUa notamment).

La compétence de délivrance des autorisations d'urbanisme et le pouvoir de police sont conservés par les Maires.





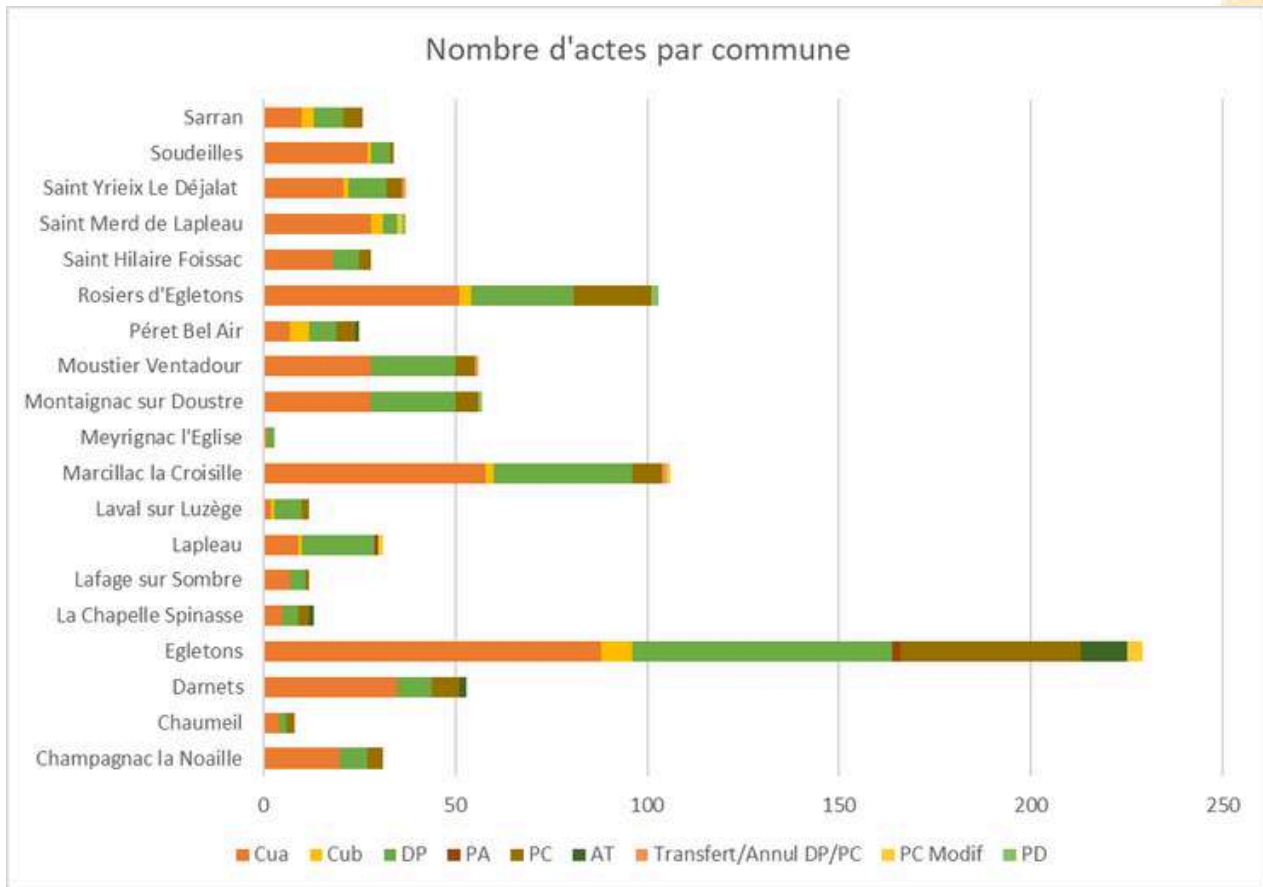
2. Le bilan chiffré de l'activité du service ADS

Bilan quantitatif 2024 et comparatif 2023/2024

Type d'acte	Nombre d'actes inscrits en 2024			Nombres d'actes instruits en 2023			Evolution 2023/2024 en %
	Par Urbadoc	Par le service urbanisme mis à disposition	Total	Par Urbadoc	Par le service urbanisme mis à disposition	Total	
Cua	239	208	447	328	178	506	-12%
Cub	11	17	28	10	14	24	17%
DP	155	115	270	159	117	276	9%
PC	52	71	123	60	52	112	10%
AT	1	15	16	2	5	7	129%
Transfert/ annul PC/DP	3	0	3	0	0	0	0
PC modif	7	0	7	0	0	0	0
PA	1	2	3	0	2	2	50%
PD	3	1	4	1	3	4	0%
Total	472	429	901	560	371	931	-3%



Nombre d'actes par commune



Bilan financier

Le coût des actes instruits par le service urbanisme de la Commune d'Egletons mis à disposition est facturé à la Communauté de Communes à partir du bilan des actes réalisés l'année précédente et du coût annuel de l'agent affecté. Le coût 2024 indiqué concerne donc les actes instruits en 2023, à la différence des actes instruits par Urbadoc, qui sont facturés à la fin de chaque trimestre.



Type d'acte	Montant des actes inscrits en 2024			Evolution 2023/2024 en %
	Par Urbadoc	Par le service urbanisme mis à disposition	Total	
Cua	9 034,20 €	7 033,47 €	16 067,67 €	-6%
Cub	996,60 €	1 149,70 €	2 146,30 €	0,5%
DP	18 414,00 €	13 610,44 €	32 024,44€	5%
PC	7 862,40 €	12 004,24 €	19 866,64 €	23%
AT	151,20 €	0 €	151,20€	-50%
Transfert/ annul PC/DP	113,40 €	0 €	113,40 €	0%
PC modif	529,20 €	0 €	529,20 €	0%
PA	302,40 €	405,78 €	708,18 €	284%
PD	453,60 €	135,26 €	588,86 €	13%
Total	37 894,80 €	34 338,89 €	72 233,69 €	8%

Le service d'instruction est assuré gracieusement par la Communauté de Communes auprès des communes en 2024.

Néanmoins, au regard du coût important de ce service et du fonctionnement des autres collectivités, par délibération en date du 9 décembre 2024, le Conseil Communautaire a décidé de refacturer, à compter du 1er janvier 2025, l'équivalent de 50% du coût du service aux communes pour l'instruction des actes.



Schéma Directeur pour l'Aménagement en Eau Potable



La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire, aux Communautés de Communes, des compétences AEP et assainissement collectif à compter du 1er janvier 2020.

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 est venue assouplir cette disposition en prévoyant la

possibilité de reporter la date de prise de compétences :

« Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026. »

Les communes de la C.C.V.E.M. ont fait le choix du report du transfert de compétences.

Cependant consciente de l'enjeu majeur que représente la gestion de l'eau potable, la Communauté de Communes a lancé en 2019, une étude diagnostic des installations de production et de distribution d'eau potable en vue de l'établissement d'un schéma directeur AEP sur l'ensemble du territoire.

Cette étude, prise en charge par la Communauté de Communes, est complétée par des travaux de mise en place d'équipements de sectorisation sur le réseau d'eau potable, conduits dans le cadre d'un groupement de commandes dont la Communauté de Communes assure la coordination. Ces travaux ont été menés de Juillet 2022 à Juillet 2024.

Afin d'anticiper le transfert au 1er janvier 2026, la Communauté de Communes a lancé en 2023 une consultation pour désigner un prestataire extérieur en vue de la réalisation d'une étude diagnostic et d'élaboration de scénarios de transfert des services d'eau potable et d'assainissement existants sur son territoire. Le marché a été attribué au groupement SARL Gétudes et SAS KPMG ADVISORY, pour un montant de 97 895 € HT pour la tranche ferme et pour un montant de 225 € HT/site pour la tranche optionnelle : visite sur site des ouvrages d'assainissement (27 sites maximum), soit un montant total maximum de 103 970 € HT financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Département de la Corrèze.



La réunion de lancement de cette étude, devant le Comité de Pilotage composé des communes et organismes gestionnaires des compétences eau et assainissement ainsi que des partenaires (Agence de l'Eau, Département, SATESE) a eu lieu le 6 Février 2024. Elle avait pour objet de présenter la méthodologie de l'étude et la démarche de collecte des données auprès des gestionnaires des compétences eau & assainissement.

Après plusieurs mois de collecte et de compilation des données, un état des lieux administratif, technique et financier des services a été présenté lors d'un nouveau Comité de Pilotage le 24 Octobre 2024. Cette réunion a été l'occasion d'évoquer le projet de loi sénatoriale du 17 Octobre 2024 remettant en question le caractère obligatoire du transfert au 1er janvier 2026.

Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM)

La Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité le 1er juillet 2021. Elle souhaite se donner les moyens d'organiser la politique mobilité sur son territoire (services de transport public de personnes, développement des mobilités actives sur le territoire, accompagnement des entreprises en termes de mobilité...).

En 2023, la collectivité a lancé la démarche pour se doter d'un plan de mobilité simplifié afin de définir une vision commune des objectifs à atteindre. L'objectif poursuivi par ce Plan de Mobilité est de se donner une vision mobilité à 2 ans.

L'étude a été rendue début 2024. Trois objectifs prioritaires ont été définis :

- Développer une offre de mobilité partagée et décarbonée en direction des pôles d'attractivité du bassin de vie.
- Développer la pratique des modes actifs en profitant des projets en cours aux différentes échelles territoriales.
- Disposer d'une stratégie partagée avec les différents partenaires.

Dix fiches actions ont été élaborées :

- 1.1 : Service de transport à destination des actifs entre les villages et la ville centre Égletons
- 1.2 : Formalisation de l'aire de covoiturage au niveau du giratoire entre la rd1089 et la rd142e
- 1.3 : Accompagner le déploiement du service Atchoum
- 1.4 : Transport scolaire ouverts aux usagers commerciaux (service proposé par la région)
- 2.1 : Définition d'un Schéma Directeur Cyclable
- 2.2 : Liaison modes actifs entre la gare et le centre d'Égletons
- 2.3 : Déploiement de stationnement vélo dans les principaux bourgs
- 2.4 : Mise en place d'un service de location longue durée pour les usages quotidiens et les touristes
- 3.1 : Structurer un discours commun –gestion de la desserte ferroviaire
- 3.2 : Réflexion sur un service de transport commun pour les personnes travaillant dans des entreprises en horaires postés



Ces actions, selon leur degré de faisabilité, s'inscrivent dans une perspective à long terme.

La Communauté de Communes s'est fortement impliquée dans différents réseaux pour faire avancer les questions de mobilité sur le territoire. Elle a participé à un groupe de travail piloté par la Fabrique à Initiative, financé par l'État, et regroupant les Communautés de Communes Ventadour-Égletons-Monédières, Vézère-Monédières-Millesources et Haute-Corrèze Communauté, le Parc Naturel de Millevaches, des associations à but social œuvrant dans le domaine de la mobilité et un club d'entreprise. Le but de ce groupe est de définir des projets communs et de mutualiser les moyens pour proposer des solutions de mobilité sur nos territoires.

La collectivité a également adhéré à la « Fédération Agir pour la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont Dore – Ussel -Tulle ». Cette fédération, de forme associative, vise à faire du lobbying pour rouvrir la ligne Ussel-Mont-Dore et désenclaver le territoire. L'agent en charge de la mobilité de la CCVEM a participé à différentes rencontres de cette association.

Le service Atchoum, lancé en 2023, a bénéficié d'une campagne de communication importante en octobre 2024 : réseaux sociaux, Panneau Pocket, diffusion d'affiches et de tracts dans les communes, les lieux de passage, mail aux entreprises et associations du territoire.



Un reportage a été réalisé par France 3 Pays de Corrèze fin 2024 (diffusé début 2025). Au 31 décembre 2024, il y avait 40 conducteurs inscrits et 42 passagers. Il y avait eu depuis le lancement 138 demandes de trajets et 104 trajets réalisés.





LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Contact

Service Ordures ménagères – 93, rue de la Borie, 19300 EGLETONS

Gestion de la collecte : direction.om@cc-ventadour.fr // 05.55.93.12.10

Facturation : administratif-om@cc-ventadour.fr // 05.55.93.00.93

Déchetterie – Lieu-dit les Chaux, 19300 ROSIERS D'EGLETONS // 05.55.93.35.01 – 06.08.63.71.53

Présentation



Depuis le 1er janvier 2018, l'exercice de la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers est assuré en régie par la CC VEM, qui a réintégré les effectifs et les moyens matériels du SIRTOM de la région d'Egletons dissous au 31 décembre 2017.

Le service de collecte est composé de l'équipe de collecte des OMR comprenant 6 agents permanents

et un agent assurant la collecte des points de regroupements.

L'ensemble du service est supervisé par une cheffe de service assistée d'un agent en charge de l'accueil et de la facturation.

Ce service assure également la gestion de la déchetterie de Rosiers d'Egletons et la collecte des encombrants à domicile. L'accueil de la déchetterie est assuré par 2 agents permanents.

En 2023 une chargée de mission pour la prévention des déchets a été recrutée pour procéder à l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et mettre en œuvre le plan d'actions en découlant. Après avoir mené à bien les opérations de diagnostic et de concertation des acteurs du territoire, le PLPDMA a été adopté par délibération en date du 17 Juin 2024.

Chiffres clés

- Effectifs au 31 décembre 2024 : 12 agents
- Coût de fonctionnement 2024 : 1 587 925.21 € (hors résultat reporté), dont 552 071.67 € de personnel (soit 35 % des dépenses)
- Montant de la REOM 2024 : 1 319 726.63 €
- Tonnage OMR collecté en 2024 : 2 357.480 tonnes
- Evolution du tonnage OMR collecté par rapport à 2023 : - 7,75%
- Tonnage des encombrants collecté en 2024 : 310.225 tonnes
- Evolution du tonnage des encombrants collecté par rapport à 2023 : + 5.86 %
- Tonnage de tri sélectif collecté en 2024 : 208.740 tonnes
- Evolution du tonnage tri sélectif collecté par rapport à 2023 : + 6.49 %
- Tonnage du verre collecté en 2024 : 317.140 tonnes

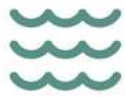


- Evolution du tonnage du verre collecté par rapport à 2023 : -7.08 %
- Tonnage du papier collecté en 2024 : 113.136 tonnes
- Evolution du tonnage du papier collecté par rapport à 2023 : -23.63 %

Principales évolutions de l'année 2024

- Vote du PLPDMA en juin 2024 - Mise en place d'une zone de compostage partagé (Sarran) – Vente de 129 composteurs et 76 brass'compost ;
- Passation des marchés pour l'acquisition de nouvelles colonnes et d'un nouveau polybenne avec préhension d'un crochet kingshofer ;
- Courant 3ème trimestre 2024, renouvellement du parc des colonnes existantes par des colonnes Marty de chez SULO d'une capacité de 4m3 en intégrant un PAV accès PMR complet par commune ;
- Poursuite du travail par le service et le Bureau d'études concernant l'aménagement des nouveaux points de proximité en collaboration avec les élus des 19 communes.





GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) & ENVIRONNEMENT

Contact

Service environnement – 1, avenue de l'épinette, 19550 LAPLEAU
05 55 27 69 26
environnement@cc-ventadour.fr

Mise en œuvre des Programmes Pluriannuels de Gestion des milieux aquatiques

L'année 2024 a été consacrée à l'actualisation du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin versant de la Luzège ainsi qu'à la réalisation de plusieurs études et travaux dans le cadre des autres programmes :

- Le PPG du Bassin Versant du DOUSTRE :

Ce programme est commun aux 3 EPCI qui se partagent ce bassin versant : CCVEM, Tulle Agglo et CCXVD

Période de réalisation du PPG : 2023-2027

Des travaux d'investissement agro écologiques ont été réalisés en 2024 sur le Doustre et le ruisseau de Barras (affluent) et comportent les aménagements suivants :

◦ Doustre :

- La mise en défens du cours d'eau rive droite et gauche par l'installation d'une clôture barbelée fixe à 3 fils sur une longueur de 1450ml et une clôture électrique à 2 fils sur une longueur de 634ml
- La mise en place de 3 passages à gué (rampes de 4x6m) stabilisés permettant aux bovins de traverser le ruisseau en minimisant l'impact sur le milieu aquatique, et de venir s'abreuver.



◦ Ruisseau de Barras :

- La mise en défens du cours d'eau par l'installation d'une clôture électrique fixe à 2 fils pour un total de 486ml de berges en rive droite et gauche
- La mise en place de 1 passages à gué (rampe de 4x6m) stabilisé permettant aux bovins de traverser le ruisseau en minimisant l'impact sur le milieu aquatique, et de venir s'abreuver.





Montant total de l'opération : 25 123,64 €HT

- Entreprise titulaire des travaux : ASTRUCTP
- Maitrise d'œuvre : Service GEMAPI de la CCVEM
- Plan de financement :
 - Agence de l'eau Adour-Garonne : 12 561,82 € (50%)
 - Région Nouvelle Aquitaine : 5 024,73 € (20%)
Total des Subventions publiques : 17 586,55 € (70%)
 - Autofinancement par la Communauté de Communes : 7 537,09 € (30%)

Date de début des travaux : 16 septembre 2024

Date de réception des travaux : 18 octobre 2024

- Travaux de restauration du champ d'expansion de crue sur la zone humide du Maumont



La zone humide du Maumont est un site d'une surface de 26ha composé d'une importante diversité d'habitats humides en état d'abandon. Le site est traversé dans son sens longitudinal par le Doustre sur une longueur d'environ 1km. Découvert en 2003, une importante étude de diagnostic a été réalisée en 2007 par le CREN Limousin. Depuis cette date de nombreux échanges avec le propriétaire unique ont eu lieu afin de pouvoir obtenir la maîtrise foncière du site et pouvoir réaliser une gestion écologique des habitats. Un accord a été trouvé en 2016 avec le propriétaire et la signature du bail emphytéotique est intervenue le 30 mars 2017. La contractualisation avec le CEN Limousin afin de leur confier la gestion du site a été signée le 23 novembre 2018 sous la forme d'un bail civil d'une durée égale au bail emphytéotique avec le propriétaire.

Le CENA, a réalisé en 2020/2021 le plan de gestion du site qui a débuté en 2022 par les actions suivantes :

- Remise en pâturage de 5,6 ha de la zone Sud, rive gauche du Doustre
- De plus, dans le cadre de l'appel à projet Zones humides, une action est prévue afin de rétablir les débordements du Doustre en réalisant un décapage des merlons d'engraissement qui se sont formés naturellement en berge.

Les étudiants de l'IUT Génie civil d'Egletons ont réalisé une étude de relevé topographique du terrain naturel et du cours d'eau sur la partie amont du site durant le printemps 2021.

Ce relevé a permis de localiser les zones potentielles de décapages à réaliser.

Surface à décaper 740m², volume environ 150m³.

Les travaux ont été réalisés en juillet 2024, en période sèche, par l'entreprise ASTRUCTP pour un montant de 5 075,02€HT.

Grâce aux sondes piézométriques installées en 2023, il est possible de suivre l'évolution du niveau d'eau dans le site et l'influence de ce décapage sur le stockage de l'eau.





- Etudes et suivis :

- Réalisation de pêches électriques d'inventaires piscicoles sur les affluents du Doustre :

Commune	Cours d'eau	Localisation
ROSIERS-D'EGLÉTONS	Rui du Rabinel	Aval piste communale hameau Le Doustre
ROSIERS-D'EGLÉTONS	Doustre	Amont RD1089
LA CHAPELLE SPINASSE	Rui de Barras (la Chapelle)	Amont pont RD142 E1
ROSIERS-D'EGLÉTONS	Rui Etang de Gros (Gyre)	Aval Pont de Seugnac
MONTAIGNAC-SUR- DOUSTRE	Rui Enchonnerie	RD66 St Hippolyte
MONTAIGNAC-SUR- DOUSTRE	Rui des Gouttes	Amont pont route communale Escouadisse
CHAMPAGNAC-LA- NOAILLE	Rui Femme Morte	Amont piste du Fey à La Femme morte
CHAMPAGNAC-LA- NOAILLE	Rui Rouffie "Gane du Longy"	Amont pont la Gane du Longy
CHAMPAGNAC-LA- NOAILLE	Rui de Chabrière	Pont chemin communal chabriere
CHAMPAGNAC-LA- NOAILLE	Rui de Chabannier	Aval pont RD18
CHAMPAGNAC-LA- NOAILLE	Rau de Miginiac	Aval pont piste Sevezergue/ Miginiac



. Réalisation de pêches électriques d'inventaires piscicoles sur les affluents du Doustre :

Commune	Cours d'eau
ROSIERS-D'EGLETONS	Rui du Rabinel
ROSIERS-D'EGLETONS	Doustre
ROSIERS-D'EGLETONS	Rui Etang de Gros aval (Gyre)
ROSIERS-D'EGLETONS	Rui Etang de Gros aval (Gyre)
MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	Rui Enchonnerie
MONTAIGNAC-SUR-DOUSTRE	Rui des Gouttes
CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	Rui Femme Morte
CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	Rui du Prévot
CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	Rui de Marcillac
CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	Rui de l'Etang de Bourre
CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	Rau de Miginiac

- Le PPG du Bassin Versant de la LUZÈGE :

L'année 2024 a été consacrée à l'actualisation du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin versant de la Luzège en coopération avec Haute Corrèze Communauté avec qui nous partageons ce bassin versant. Ce nouveau programme couvrira la période 2026-2031 et devrait être instruit en Déclaration d'Intérêt Général par la préfecture de la Corrèze en 2025.

Néanmoins les travaux de mise aux normes du Vendahaut ont été terminés en 2024.

◦ Travaux de mise aux normes du plan d'eau du Vendahaut :

Ces travaux ont pour objet la mise aux normes du plan d'eau communal du Vendahaut situé sur la commune de Lapeau. Le plan d'eau est alimenté par une prise d'eau sur le ruisseau des Etangs. La partie dérivée en rive gauche est canalisée (DN300mm) sur la longueur du plan d'eau. Le ruisseau des Etangs passe ensuite dans une canalisation busée sous les lagunes situées en aval immédiat de l'étang avant de rejoindre la Luzège 2,2 km plus en aval. La superficie du bassin versant de cet étang est estimée à environ 216.5 ha. Il s'agit d'un barrage de type rigide, en béton armé de 65m de longueur et de 1m de largeur en crête. La hauteur maximale du barrage est d'environ 4 à 5m. La retenue représente une superficie totale de 1ha.



Les travaux de mise aux normes ont consisté à réaliser les aménagements suivants :

- Création d'un partiteur de débit en amont du plan d'eau :

Cette dérivation permet d'alimenter la dérivation busée du plan d'eau en eau fraîche depuis l'amont du plan d'eau jusque dans le ruisseau en aval du plan d'eau afin de préserver les populations piscicoles du cours d'eau.



- Aménagement d'un bassin de décantation des vases en aval pour les périodes de vidange du plan d'eau :

Elargissement du bassin existant afin de porter la surface à 200m². Un ouvrage maçonné de type moine a été installé devant la canalisation de fond et permettra un abaissement régulier de la zone de décantation après vidange. Les abords du moine et talus ont été renforcés par des enrochements. La dérivation a été raccordée directement au moine afin de ne pas mélanger les eaux de vidanges avec les eaux dérivées.



- Installation d'un moine immergé devant une vanne existante :

Le barrage comporte deux conduites de vidanges en fonte de 300mm de diamètre avec deux vannes en entrée de pêcherie. Après vidange et sondages de l'épaisseur de sédiments en amont du pied du barrage, il a été constaté que le sol n'était pas porteur pour réaliser les moines immergés sur les 2 orifices de vidange. Le moine immergé a donc été installé en « balcon » accroché au barrage sur la vanne rive droite.

- Montant total de l'opération : 59 298 €HT

- Entreprise titulaire des travaux : BREUIL
- Maîtrise d'œuvre : CPIE de la Corrèze (4 500 €HT)
- Plan de financement :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 16 870 €
- Département de la Corrèze : 5 623 €
- Total des Subventions : 22 493 €
- Autofinancement par la Communauté de Communes : 36 805 €
 - Date de début des travaux : 01 septembre 2023
 - Date d'arrêt provisoire des travaux : novembre 2023
 - Date de reprise des travaux : janvier 2025
 - Fin des travaux : février 2025

- **Autres missions du service GEMAPI :**

- Intervention et réalisation de chantier école avec les BTS GPN du Lycée de Neuvic.
- Appui technique auprès des exploitants agricoles et montage de dossiers de financement pour la mise en place d'aménagements agroécologiques sur cours d'eau.
- Assistance auprès des propriétaires riverains sur les questions liées aux milieux aquatiques, zones humides ...
- Participation à l'élaboration du Plan Départemental de la Gestion de l'eau de la Corrèze, ...

Sentiers de randonnées

Chaque année depuis 2007, la Communauté de Communes prévoit un programme d'aménagement et d'entretien des sentiers de randonnée.

1. Programme d'aménagement des sentiers

En 2024 le programme d'aménagement porte sur les circuits suivants :

- Création de 2 nouveaux circuits autour du Viaduc des rochers noirs (intégralement financés par le CD19)
- Création et balisage de 10 circuits VTT en coopération avec la base VTT FFCT de Sédières pour un coût de 3 000€ financés à 20% par le CD19
- Installation d'une signalétique complémentaire au balisage peinture par la pose de panneaux.
- Phase 1 : 21 circuits, soit 158km et 152 panneaux installés. Coût 19 420€ HT financé à 20% par le CD19
- Rebalisage et peinture sur ces mêmes circuits. Prestation réalisée par le Bureau des Accompagnateurs de la montagne Limousine. Coût 6 320€ TTC



2. Le programme d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée

Les travaux ont pour objet de maintenir ou améliorer l'accessibilité des circuits aux randonneurs par le biais d'un entretien adéquat soit 2 passages annuels sur l'ensemble des circuits et d'un balisage cohérent aux normes F.F.R.P. Ils intègrent également l'entretien et la valorisation de la signalétique touristique en place sur les circuits ainsi que les différents points de vue, sites remarquables, ou site d'agrément.

41 circuits sont concernés par ce programme d'entretien confié à l'association d'insertion ARCADOUR pour un coût de 31 046€HT et financé par le CD19 à hauteur de 7 500€.

Ces prestations ont été réalisées sur les communes de Champagnac la Noaille, Darnets, Egletons, Lafage sur Sombre, Lapeau, Laval sur Luzège, Marcillac la Croisille, Montaignac Sur Doustre, Moustier Ventadour, Péret Bel Air, Rosiers d'Egletons, St Hilaire Foissac, St Merd de Lapeau, St Yrieix le Déjalat, Soudeilles, Chaumeil, Meyrignac l'Eglise, Sarran.

3. Promotion des sentiers de randonnées

La Communauté de Communes assure la promotion des circuits de randonnées via l'application du Parc Naturel Régional de Millevaches www.rando-millevaches.fr pour un montant annuel de 5 728,99 € TTC.





ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

LE CENTRE AQUARÉCRÉATIF



Contact

Centre aquarécréatif
Boulevard du Puy-Nègre
19300 Egletons
05 55 93 93 90
centreaquarecreatif@cc-ventadour.fr

Présentation de l'équipement

Le Centre aquarécréatif intercommunal a ouvert ses portes en décembre 2010. Il se compose d'un grand bassin (6 couloirs, nage à contre-courant, fontaine), d'une pataugeoire, d'une salle de fitness et de musculation et d'un espace détente avec sauna, hammam et jacuzzi et douches massantes, solarium et espaces verts. Il propose une grande diversité d'activités pour tous : aquagym, aqua training, aqua palmes, aqua anniversaire, aqua bike, fitness, etc.

Depuis 2024, le centre aquarécréatif fonctionne avec 9 agents (7,5 ETP), 2 MNS dont 1 directeur, 1 animateur FITNESS, 3 ETP pour les agents d'accueil/entretien et 1,5 ETP pour le suivi technique de l'équipement.

Les dépenses de fonctionnement 2024 se sont élevées à 842 877,25 € dont 300 468,41 € de personnel et les recettes de fonctionnement à 214 436,01 € dont 128 885,10 € liées aux entrées.

Fréquentation

En 2024, le Centre aquarécréatif a organisé une seule animation, « structure gonflable » à destination de tous sur plusieurs semaines de vacances pour tenter de relancer la fréquentation qui après avoir chuté en 2020 et 2021 pendant la crise sanitaire, peine à repartir.

En 2024, le centre aquarécréatif a dénombré 36 432 entrées toutes activités confondues, chiffre en légère hausse par rapport à 2023 (31 546). Cette hausse peut s'expliquer par la fermeture de la piscine de Tulle depuis le mois de septembre 2024, et l'animation « structure gonflable » qui a rencontré un franc succès.





OUVRAGE THEATRAL PERMANENT



Contact

Siège administratif – 10, avenue de
l'épinette, 19550 LAPLEAU
05 55 27 69 26
accueil@cc-ventadour.fr

Présentation de l'équipement

Construit en 2008, l'Ouvrage Théâtral Permanent (OTP), situé dans le bourg de Lapleau, a pour objectif d'accueillir, tout au long de l'année, des résidences d'artistes, que ce soit dans le domaine de la musique, du théâtre, du conte, etc. Les artistes peuvent ainsi bénéficier gracieusement d'une salle de travail, de loges, d'un hébergement jusqu'à 8 personnes et de possibilités de restauration.

En contrepartie, il est demandé une restitution qui peut prendre différentes formes : répétition publique, intervention auprès des enfants des accueils de loisirs intercommunaux, spectacle, etc.

En 2024 l'OTP a été mis à disposition à 8 reprises permettant d'accueillir 4 animations locales et 4 projets culturels dont 2 résidences d'artistes.

L'OTP est également mis à disposition de la commune de Lapleau pour accueillir la restauration scolaire.



POLITIQUE DU LOGEMENT & DU CADRE DE VIE

HABITAT

OPAH et PIG

Une O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a été conduite de 2017 à 2022 dans le cadre du Pays Haute Corrèze Ventadour ; pour l'ensemble des territoires de Ventadour-Egletons-Monédières et Haute Corrèze Communauté. Cette opération a permis sur ces 2 territoires :

La réalisation de 220 projets de travaux de rénovation énergétique dont 63 sur VEM ;

- 151 projets d'aménagement pour l'autonomie de la personne (51 sur VEM) ;

- 11 projets de réhabilitation de logements de propriétaires bailleurs dont 3 sur VEM.

En outre, cette démarche de sensibilisation auprès des propriétaires occupants et bailleurs a permis à 31 logements sur Ventadour-Egletons-Monédières de sortir de la vacance.

A l'issue de cette opération les 2 EPCI ont fait le choix de poursuivre les actions en faveur de l'habitat séparément.

La Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières, dans l'attente de l'évolution de la politique nationale en la matière a décidé de porter un Programme d'intérêt général en 2023, en se concentrant sur les projets de rénovations énergétiques et de maintien à domicile des logements de propriétaires occupants modestes et très modestes.

Elle a renouvelé ce Programme d'Intérêt Général du 1er janvier 2024 au 30 juin 2025, en se concentrant toujours sur les mêmes projets.

Pour l'année 2024, le PIG prévoyait l'objectif de rénovation de 26 logements (13 rénovations énergétiques, 13 pour adaptation au vieillissement et au handicap) pour l'année 2024. L'animation de cette opération a été confiée à SOLIHA pour un montant de 38 596 € financé à hauteur de 25 245 € par l'ANAH.

Les objectifs ont pu être atteints, hormis 4 dossiers pour adaptation du logement qui n'ont pas abouti.





PLH

En 2019 la Communauté de Communes a approuvé un Programme Local de l'Habitat, démarche volontariste à laquelle la Communauté de Communes VEM n'était pas tenue d'adhérer, qui s'inscrivait dans le cadre de la définition d'une stratégie globale en matière d'habitat sur le territoire avec la mise en œuvre simultanée de documents de planification (SCoT, PLUI), et d'outils opérationnels (OPAH-RR).

Le Programme Local de l'Habitat cible plusieurs priorités :

Tout d'abord, pour les propriétaires occupants et bailleurs :

- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (conventionnement ANAH obligatoire)
- Amélioration des performances énergétiques et lutte contre la précarité énergétique (conventionnement ANAH obligatoire et dispositif uniquement disponible pour les propriétaires bailleurs).
- Lutte contre la vacance : la Communauté de Communes a accompagné 4 dossiers de lutte contre la vacance au bénéfice de propriétaires privés : 3 dossiers à Marcillac-la-Croisille et 1 à Egletons. Le montant total de subvention attribué s'élève à 16 207 € pour un montant de 326 565,65 € d'investissement.

Pour les logements communaux :

Aide à la rénovation de logements communaux : les communes peuvent prétendre à une enveloppe de 10 000€ de subvention pendant la durée du Programme Local de l'Habitat (PLH), qui s'achève au 30 juin 2025.

En 2024, deux communes ont pu bénéficier de cette subvention : Marcillac-la-Croisille a obtenu une subvention de 5 012 € pour un montant de travaux de 16 073,57 € et la commune de Lapeau s'est vue attribuer une subvention prévisionnelle de 6 573 € pour un montant de travaux estimé à 20 650,11 €

France Rénov

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion à la plateforme pour la rénovation énergétique « France Rénov' dans le cadre d'un partenariat avec la communauté d'agglomération Tulle Agglo, la communauté de communes Haute Corrèze Communauté, la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne, la communauté de communes Midi Corrèzien, la communauté de communes Vézère Monédières Millesources et la communauté de communes du Pays d'Uzerche.

La vocation des Plateformes France Rénov' est d'être un tiers de confiance qui apporte un conseil neutre, indépendant et expert en amont du projet et lors de ses différentes étapes clés, pour accompagner l'utilisateur et l'aider dans ses choix, sans pour autant se substituer au secteur concurrentiel. Elles peuvent ainsi, à tout moment, orienter les ménages, en fonction de leurs besoins, vers des professionnels du secteur concurrentiel.



Sur le territoire de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières, la plateforme a répondu à 55 demandes d'information, 103 demandes de conseils personnalisés et réalisé 8 audits. En 2024, la Communauté de Communes a participé à hauteur de 2 521,35 € au fonctionnement de ce dispositif.

Aire d'accueil des gens du voyage



Une aire d'accueil de 24 places a été créée sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté pour répondre à la loi du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage et aux recommandations du schéma départemental.

Considérant les obligations de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons -Monédières et

considérant l'article 2 de la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dans lequel il est décrit qu'un établissement public de coopération intercommunale compétent peut également remplir ses obligations en contribuant au financement de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion d'aires ou de terrains situés hors de son territoire.

Il a été proposé à la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières de contribuer, à hauteur de 4 places, au financement de la création et de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Haute-Corrèze Communauté, située dans la zone d'activités de l'Empereur.

La Communauté de Communes a donc participé au financement de cet équipement, sous forme de fonds de concours, pour un montant de 137 968,18 €.

Cette aire d'accueil compte **12 emplacements** pouvant accueillir **24 caravanes**.

Au total, **6 bâtiments** comprenant des **sanitaires avec douches, WC et évier**s, accessibles aux personnes à mobilité réduite sont répartis sur la zone. Un local à l'entrée permet **l'accueil des arrivants**, la **surveillance** de l'aire et **l'organisation** de rencontres entre les usagers et différents services publics.

Le 11 Décembre 2023, le Conseil Communautaire s'est également prononcé sur les modalités de financement des charges nettes de fonctionnement de cet équipement selon la répartition suivante : reste à charge pour HCC calculé sur la base de 24 places, reste à charge pour V.E.M. calculé sur la base de 4 places.

Pour 2023 (2024 non définitif) le coût net de l'aire d'accueil est de 84 904,75 € pour un taux de remplissage de 13,9 %.

La contribution de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières s'est élevée à 12 129,25 €.

Les données transmises pour 2024 annoncent un taux d'occupation de 30,1%, donc en nette progression. 79 personnes ont été accueillies pour 47 caravanes. La majorité des séjours sont de courte durée (62% moins d'un mois).





ACTION SOCIALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE JEUNESSE

Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale unissant la CC VEM et la CAF 19 s'étend sur la période 2022-2026.

Elle porte sur les axes suivants :

- Petite Enfance
- Enfance-Jeunesse
- Soutien à la parentalité
- Animation de la Vie Sociale, numérique, accès aux droits.

Elle comprend 13 fiches-actions à sa signature. Lors du COPIL 2023, une quatorzième fiche-action a été validée par les partenaires : Réflexion sur la création d'une "Maison des Familles" sur le territoire. Les objectifs de cette dernière sont les suivants :

- Répondre aux besoins du territoire en matière de parentalité
- Offrir un lieu à destination des familles
- Etudier la faisabilité financière du projet
- Développer le guichet unique Petite Enfance du territoire

Petite Enfance

Le multi-accueil :

Une année charnière pour le Multi Accueil
Situé dans les locaux de la Maison de l'Enfant d'Egletons sise Rue Martial Bergeal depuis sa construction en 1997 et 1998. Le bâtiment a connu un premier agrandissement en 2013 qui peut accueillir 25 enfants.

Les locaux ne présentant plus les espaces suffisants pour accueillir les enfants avec une qualité optimale et l'Arrêté du 31 août 2021, créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage, oblige la collectivité à réaliser des mises aux normes avant le 1er septembre 2026, la collectivité a décidé de procéder à des travaux de mises aux normes et, en parallèle de créer des espaces supplémentaires afin d'étendre la capacité d'accueil à 30 enfants.

Ainsi, le Multi Accueil a été transféré, durant l'année 2024, dans les locaux du site des Combes spécialement aménagés pour recevoir, le temps des travaux, les enfants et les professionnels.



En 2024, le multi-accueil a accueilli 53 enfants différents (+ 11 par rapport à 2023) dont 2 bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (et 1 enfant en cours de détection) pour un total de 40 487 h (+ 2% par rapport à 2023) ce qui représente un taux d'occupation, de 76% (+ 2%).

Le total des dépenses de la structure est de 589 210,00 € pour des recettes de 390 733,63 € dont 263 489,81 € perçues par la CAF et une participation familiale de 71 786,34 €.

De nombreux projets ont rythmé la vie du multi-accueil parmi lesquels l'éveil à la natation au centre aquarécréatif d'Egletons, des ateliers autour de la motricité (Projet Cirque) ou encore un projet d'ouverture dans le cadre de la Semaine nationale de la petite enfance sur le thème « Viens je t'emmène... ».

Multi-accueil : Maison de l'Enfant - Rue Martial-Bergeal – 19300 Egletons - 05.55.93.20.62 // multiaccueil@cc-ventadour.fr

Projet d'extension et de restructuration de la crèche

Portés par la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières, avec le soutien financier de la CAF de la Corrèze, de l'Etat et du conseil départemental de la Corrèze, des travaux d'agrandissement, permettant d'accroître la capacité d'accueil de la structure à 30 enfants, mais aussi de modernisation et d'embellissement ont été réalisés entre mai et décembre 2024.



Ces travaux ont également conduit à un réaménagement des locaux et la création d'une salle d'activité dédiée et d'un espace snoezelen (salle sensorielle qui apporte de nombreux bienfaits aux enfants en termes d'éveil, de détente et de partage) financée avec l'aide de la CAF de la Corrèze et du Crédit Agricole.

Projet conduit par Mme Langeau, architecte du cabinet Tertio, l'ensemble des artisans a œuvré à accomplir celui-ci dans le temps imparti permettant une ouverture en janvier 2025.

Le montant global s'est élevé à 556 500 € H.T. financé par la CAF (232 500 €), l'Etat (90 000 €) et le département (85 200 €). Une participation de la CAF à l'ameublement intérieur et aux aménagements extérieurs de 21 809 € a été allouée, ainsi qu'une contribution de la Fondation du Crédit Agricole de 10 000 €, pour un reste à charge de 21 % pour la Communauté de Communes soit 116 991 €.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a bénéficié de 77 000 € de Certificats d'Economie d'Energie pour le raccordement de la Maison de l'Enfant au Réseau de Chaleur

Contact : www.cc-ventadour.fr

<https://www.facebook.com/multiaccueilccvem>



La micro-crèche :

La micro crèche se trouve à la Maison Au Soleil à Marcillac-La-Croisille. C'est un établissement d'Accueil du Jeune Enfant qui peut accueillir 12 enfants de 10 semaines à 4 ans, en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Comme le multi-accueil, c'est un lieu d'éveil et de sociabilisation.

22 enfants ont fréquenté la micro crèche en 2023 représentant 19 619h d'accueil soit une légère baisse (-1.5%) par rapport à 2023. Le taux d'occupation est de 61%.

Les charges de la structure s'élèvent à 257 040,09 €. Les recettes sont de 178 194,36 € (dont 133 356,69 € de la CAF et 36 608,80 € issus de la facturation aux familles).

Les professionnels ont proposé différents projets aux enfants (Aisance aquatique au centre aquarécréatif d'Egletons, Visite à la caserne des pompiers, sorties régulières au Marché de Marcillac le mardi...). Il est à noter également la belle réussite des projets passerelles avec l'ALSH de Marcillac et l'école maternelle qui permettent aux enfants une transition tout en douceur dans le « monde des grands ».

Micro crèche : Maison Au Soleil – 12 Rue de la Fontaine – 19320 Marcillac-La-Croisille - 05.55.93.20.40 // microcrechel@cc-ventadour.fr

Le Relais Petite Enfance (RPE) :

Le RPE constitue un lieu d'échange, d'écoute et d'information destiné aux parents, aux assistantes maternelles et aux gardes d'enfants à domicile pour l'accueil du jeune enfant. Il met en place des ateliers sur l'ensemble des communes, à destination des assistantes maternelles. Le RPE se trouve dans les locaux de la Maison de l'Enfant à Egletons.

En 2024, le RPE a vu une refonte de son organisation suite au départ d'Aurélié Daumard. Manon Brette a pris le poste d'animatrice RPE et Adeline Miloudi-Lapèze s'est vu confier la mission de référente Petite Enfance.

Fin 2024, on comptait 31 assistantes maternelles sur le territoire mais seulement 23 en activité. 16 d'entre elles ont participé au moins une fois aux activités du RPE soit en venant sur les ateliers d'éveil (16), soit en participant à des temps d'information ou de dialogues collectifs (16). Sur les ateliers d'éveil, ce sont 55 enfants différents (+10 par rapport à 2023) qui ont participé tout au long de l'année. Par ailleurs, 38 familles différentes ont bénéficié d'une information (collective ou individuelle) proposée par le RPE.

Les activités du RPE ont un coût global de 50 646,69 €. Les recettes de 37 992,37 € proviennent quasi exclusivement de la CAF (32 696,77 €).

L'année a été animée par différents ateliers sur plusieurs séances (Eveil musical, terre (poterie), yoga...) ; Le RPE participe activement aux manifestations nationales (semaine de la Petite Enfance, Campagne Octobre Rose...). Des partenariats sont également mis en place avec l'EHPAD d'Egletons ou la bibliothèque municipale. L'année 2024 a vu également la mise en place des après-midis des familles (Temps de rencontre, échange, jeux entre parents et enfants) et le retour de l'atelier itinérant le lundi matin (Marcillac, Montaignac et Rosiers-d'Egletons).

RPE : Maison de l'Enfant - Rue Martial-Bergeal – 19300 Egletons - 05.55.93.24.95 // rape@cc-ventadour.fr



Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP) :

Le LAEP accueille des enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte familial. Ce lieu est gratuit, anonyme et sans inscription au préalable. L'objectif est de permettre aux adultes de partager des expériences, ou de passer un moment de détente avec l'enfant autour du jeu.

Le LAEP a ouvert ses portes pour 86 séances en 2024. 58 familles ont été reçues, par les 10 accueillants. 75 enfants sont venus sur le LAEP (soit + 16 enfants par rapport à 2023) dont 53 âgés de 0 à 3 ans.

Les charges de fonctionnement de la structure sont de 33 236,73 € pour 15 653,50 € de recettes (essentiellement issues de la CAF (130281,89 €).

LAEP : Maison de l'Enfant - Rue Martial-Bergeal – 19300 Egletons - 05.55.93.24.95 // laep@cc-ventadour.fr

Parentalité :

Les actions d'accompagnements à la parentalité sont portées par différentes structures de la Communauté de Communes notamment les structures Petite Enfance et l'Espace Jeunes.

Elles s'inscrivent également dans les actions du Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP). Le groupe local, Corrèze Ventadour, qui regroupe de nombreux partenaires (la MLAP, la Mairie d'Egletons, les associations Educ'cœur, Ventadour Santé...) est coordonné, depuis 2023, par la Communauté de Communes.

En 2024, le groupe a porté 5 actions :

- **Papo'thé sous toutes ses formes** : "Temps d'échange et de partages autour de thématiques ou problématiques auxquelles les parents peuvent être confrontés dans leur fonctions parentales. Présence occasionnelle de professionnels.
- **Malles Partagées** : Création de malles pédagogiques autour de la sensibilisation au handicap (livres, jeux, matériels pédagogiques...). Ces malles sont destinées à être empruntées par les acteurs de l'enfance du territoire (Ecoles, ALSH, Assistants Maternels...).
- **Harcèlement(s) : Mieux comprendre pour agir** : Dans le cadre du mois du harcèlement, plusieurs animations ont été organisées à destination des parents et des familles sur la thématique.
- **Parents/Enfants - Le handicap et le cheval** : Médiation par le cheval pour les enfants en situation de handicap, que celui-ci soit physique ou social en prônant l'inclusion.
- **Action-parents : « Améliorer le bien-être dans la famille »** : Actions de formation pour les parents et les enfants dans l'accompagnement des enfants sur différentes problématiques (sport-santé, sexualité, nutrition, utilisation du numérique...).





Enfance-jeunesse

Les accueils de loisirs sans hébergement :

Les ALSH accueillent les enfants de 3 à 12 ans avant et après l'école en période scolaire ainsi que les mercredis, mais également durant les vacances scolaires. Une multitude d'activités et de projets sont proposés : ateliers sportifs, artistiques, gastronomiques, environnement, constructions, rencontres intercommunales, participation à des événements culturels, grands jeux...

Fréquentation 2024

Périscolaire

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans	Global
Matin	2 827 h (+16,6%)	6 197,5 h (+29,8%)	9 024,5 h (+25,4%)
Soir	7 909,25 h (-22%)	20 968 h (-7,5%)	28 877,25 h (-12%)
Mercredi	11 265 h (-2,8%)	16 917,50 h (-3%)	28 182,50 h (-2,9%)
Totaux	22 001,25 h (-9%)	44 083 h (-1,8%)	66 084,25 h (-4,3%)

Extrascolaire

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans	Global
Hiver	2 572 h (+1,3%)	4 308 h (-10,8%)	6 880 h (-6,6%)
Printemps	2 472 h (+6,2%)	4 688 h (+9,2%)	7 160 h (+8,2%)
Eté	10 006 h (-8,8%)	20 880 h (+8,6%)	30 886 h (+2,3%)
Automne	2 464 h (+7,3%)	3 324 h (+7,5%)	5 788 h (+7,4%)
Fin d'année*	771h	1391h	2162h
Totaux	18 285 h (+0,8%)	34 591 h (+10%)	52 876 h (+6,6%)

***Comptabiliser sur 2022 et non 2023 sur RA 2023**



Globale :

En 2024, la fréquentation globale sur l'ensemble des ALSH est de 118 960,25 heures contre 118 643,25 en 2023 (+0,3 %).

La fréquentation globale est stable sur l'année.

Les rapports entre l'extrascolaire et le périscolaire se sont inversés par rapport à 2023 avec une légère hausse sur l'extrascolaire (6,6%) tandis que la fréquentation sur les temps périscolaires est en légère baisse de 4,3 % ce qui montre la cyclicité de la fréquentation d'une année sur l'autre.

Il est à noter concernant le périscolaire une forte hausse de la fréquentation de l'accueil du matin (+25,4%) et une baisse le soir. Ceci peut s'expliquer par une tendance des familles à adapter leur horaire de travail (lorsque cela est possible) pour faire diminuer le coût de la facturation des modes de garde (le coût de l'accueil du matin étant moins élevé que celui du soir.) (Voir Chiffres ALSH Egletons). On peut également l'expliquer par la modification des horaires de l'ALSH de Marcillac à la rentrée scolaire de septembre 2024 (ouverture le matin de 1h45 contre 1h30 et du soir de 2h contre 2h15).

Au total, les accueils de loisirs du territoire ont accueilli 467 enfants sur les temps périscolaire dont 10 en situation de handicap et 559 enfants durant les vacances (14 avec une AEEH).

DETAIL PAR STRUCTURE :

ALSH Darnets :

- Temps Extrascolaire :

Vacances d'hiver :

- 5 jours d'ouverture
- 24 enfants inscrits
- 15,5 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances de printemps :

- 5 jours d'ouverture
- 30 enfants inscrits
- 21,3 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'été :

- 20 jours d'ouverture
- 44 enfants inscrits
- 17,3 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'automne :

- 5 jours d'ouverture
- 26 enfants inscrits
- 17 enfants accueillis en moyenne par jour



La moyenne journalière pour 2024 est de 17,6 (18 en 2023) enfants accueillis par jour d'ouverture durant les vacances.



- Temps Périscolaire :

Mercredi :

- 34 jours d'ouverture
- 45 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 35 enfants sur la période septembre/décembre
- 12,1 enfants accueillis en moyenne par jour

Soir :

- 141 jours d'ouverture
- 45 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 28 enfants sur la période septembre/décembre
- 12,1 enfants accueillis en moyenne par jour

ALSH de Darnets « La Casita » : Le Bourg – 19300 Darnets

05 55 93 34 59 // alshdarnets@cc-ventadour.fr

ALSH Egletons :

- Temps Extrascolaire :

Vacances d'hiver :

- 10 jours d'ouverture
- 114 enfants inscrits
- 45,05 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances de printemps :

- 10 jours d'ouverture
- 93 enfants inscrits
- 40,6 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'été :

- 38 jours d'ouverture (20 en juillet et 18 en août)
- 121 enfants inscrits en juillet et 134 en août
- 45,5 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'automne :

- 9 jours d'ouverture
- 98 enfants inscrits
- 37,9 enfants accueillis en moyenne par jour

La moyenne journalière pour 2024 est de 43,8 (45,2 en 2023) enfants accueillis par jour d'ouverture durant les vacances.

- Temps Périscolaire :

Mercredi :

- 34 jours d'ouverture
- 132 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 98 enfants sur la période septembre/décembre
- 50,7 enfants accueillis en moyenne par jour

Matin et Soir :

- 141 jours d'ouverture
- 143 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 135 enfants sur la période septembre/décembre
- 34,9 enfants accueillis en moyenne par jour

Il est nécessaire de différencier la moyenne journalière du matin (29,8) et de celle du soir, 38,3 enfants accueillis.

Il est à noter que la différence entrevue dans la fréquentation globale est nettement visible sur Egletons : en moyenne, +13,4 enfants accueillis le matin par rapport à l'année N-1 et -6,5 enfants le soir.



ALSH d'Egletons : Maison de l'Enfance - Rue Martial-Bergeal
19300 Egletons - 05 55 93 92 45 // alshhegletons@cc-ventadour.fr





ALSH Lapleau :

- Temps Extrascolaire :

Vacances d'hiver :

- 5 jours d'ouverture
- 20 enfants inscrits
- 13,9 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances de printemps :

- 5 jours d'ouverture
- 28 enfants inscrits
- 21,15 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'été :

- 25 jours d'ouverture (20 en juillet et 5 en août)
- 25 enfants inscrits en juillet et 17 en août
- 14,2 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'automne :

- 4 jours d'ouverture
- 17 enfants inscrits
- 14,25 enfants accueillis en moyenne par jour

La moyenne journalière pour 2024 est de 17,3 (= à 2023) enfants accueillis par jour d'ouverture durant les vacances.

- Temps Périscolaire :

Mercredi :

- 34 jours d'ouverture
- 27 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 27 enfants sur la période septembre/décembre
- 9,8 (-3) enfants accueillis en moyenne par jour

Soir :

- 141 jours d'ouverture
- 22 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 19 enfants sur la période septembre/décembre
- 7,2 (-2,3) enfants accueillis en moyenne par jour

*ALSH de Lapleau « La balle au bond » : Route de Soursac
19550 Lapleau - 05 55 27 88 30 // alshlapleau@cc-ventadour.fr*





ALSH Marcillac-La-Croisille :

- Temps Extrascolaire :

Vacances d'hiver :

- 5 jours d'ouverture
- 48 enfants inscrits
- 30,6 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances de printemps :

- 5 jours d'ouverture
- 46 enfants inscrits
- 26,8 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'été :

- 25 jours d'ouverture (20 en juillet et 5 en août)
- 77 enfants inscrits en juillet et 34 en août
- 26,7 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'automne :

- 5 jours d'ouverture
- 34 enfants inscrits
- 23,8 enfants accueillis en moyenne par jour

La moyenne journalière pour 2024 est de 26,9 (+2 par rapport à 2023) enfants accueillis par jour d'ouverture durant les vacances.

- Temps Périscolaire :

Mercredi :

- 34 jours d'ouverture
- 48 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 32 enfants sur la période septembre/décembre
- 18 (+3,5) enfants accueillis en moyenne par jour

Matin et Soir :

- 141 jours d'ouverture
- 61 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 59 enfants sur la période septembre/décembre
- 11,5 (+1) enfants accueillis en moyenne par jour

La différenciation de la moyenne journalière du matin et du soir est non pertinente pour l'année 2024, dû au changement d'horaires à la rentrée de septembre 2024. Entre janvier et juin 2024, l'ALSH présentait 1,5h d'ouverture le matin et 2,5h le soir contre 1.75h d'ouverture matin et 2h d'ouverture depuis la rentrée.

ALSH de Marcillac-La-Croisille « Les petits loups » : Maison Au Soleil – 12 Rue de la Fontaine – 19320 Marcillac-la-Croisille - 05 55 26 06 33 // alshmarcillac@cc-ventadour.fr



ALSH Montaignac-Sur-Doustre :

- Temps Extrascolaire :

Vacances d'hiver :

- 5 jours d'ouverture
- 38 enfants inscrits
- 21,9 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances de printemps :

- 5 jours d'ouverture
- 38 enfants inscrits
- 28,55 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'été :

- 25 jours d'ouverture (20 en juillet et 5 en août)
- 76 enfants inscrits en juillet et 45 en août
- 30,6 enfants accueillis en moyenne par jour

Vacances d'automne :

- 5 jours d'ouverture
- 34 enfants inscrits
- 24,3 enfants accueillis en moyenne par jour



La moyenne journalière pour 2024 est de 28,4 (= 2023) enfants accueillis par jour d'ouverture durant les vacances.

- Temps Périscolaire :

Mercredi :

- 34 jours d'ouverture
- 44 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 33 enfants sur la période septembre/décembre
- 13,1 (-1/3 par rapport à 2023) enfants accueillis en moyenne par jour

Soir :

- 141 jours d'ouverture
- 53 enfants inscrits sur la période de janvier à juillet et 42 enfants sur la période septembre/décembre
- 18,7 (-5,3 par rapport à 2023) enfants accueillis en moyenne par jour

ALSH de Montaignac-Sur-Doustre « L'arc-en-ciel » : 5 rue des écoles –
19300 Montaignac-Sur-Doustre -Tél. 05 44 40 17 62 // alshmontaignac@cc-ventadour.fr



Les charges des ALSH du territoire s'élèvent à 967 961,28 € en 2024 (La part de l'extrascolaire est de 44.2% contre 55.8% pour le périscolaire). Les recettes sont de 340 174,30 €. La participation familiale représente 50,9% des recettes (173 131,02 €), tandis que la CAF finance les activités des ALSH à hauteur de 34,2% (116 267,93 €).

En 2024, pas moins de 102 Fiches Projet d'Animation ont été proposées par les ALSH du territoire !

Les propositions étaient diverses et variées :

- Des mini-camps
- Des animations sportives (VTT, athlétisme, pétanque...)
- Des animations de découverte du territoire (patrimoine, points de vue, entreprises et artisans...)
- Des activités manuelles et artistiques
- Des grands jeux
- Des activités culturelles (Cinémas, Spectacles, découverte des danses traditionnelles...)
- Des activités liées à la découverte de l'environnement (Partenariat Lycée agricole de Neuvic, ...)
- Projet Passerelle Crèche-ALSH

L'Espace Jeunes :

L'espace jeunes accueille des enfants de 11 ans à 17 ans. Une multitude d'activités, de sorties et de projets leur est proposée. Il est également un Point d'Information Jeunesse ainsi qu'un Point Public Multimédia ouvert à tous.

En 2024, 150 ados sont venus à l'Espace Jeunes (+12%). La fréquentation totale représente 13 080,25 h (+ 7% par rapport à 2023 quand déjà 2023 présentait une augmentation de + 5,9% par rapport à l'année précédente).

Il est à noter que dans le cadre d'une convention avec le collège Albert Thomas, les internes peuvent venir sur l'Espace Jeunes les mercredis après-midi encadrés d'un Assistant d'Education sans que leur fréquentation ne soit comptabilisée.



Les dépenses liées au fonctionnement de l'Espace Jeunes sont de 136 084,61 € pour 2024. Les recettes représentent 54 870,12 € contre 37 846,80 € en 2023 (dont 33 378,67€ de la CAF et 11 732,45 € de participations des familles.).

En 2024, les prestations de la CAF s'élevait à 23 682,58 € ; la différence s'explique par un bonus de 10 000€ (Préconfiguration prestation de service Jeunes) perçu dans le cadre de la mise en place de la prestation de service Jeunes à compter du 01/01/2025. Ce nouveau dispositif permettra à l'Espace Jeunes de percevoir une prestation de service plus conséquente en valorisant les spécificités de cet accueil et les compétences des agents affectés sur cette structure.

L'Espace Jeunes propose de nombreux projets aux adolescents du territoire, tout au long de l'année.

Certains s'inscrivent dans l'animation de la vie locale (Participation active à Octobre Rose ou aux événements « Ville A Joie », d'autres ont un but de sensibilisation et/ou de prévention. L'Espace Jeunes propose également de nombreux mini-camps durant les vacances (6 en 2024). Enfin, l'Espace Jeunes, notamment par le biais du Point Information Jeunesse, accompagne les jeunes dans les étapes de leur vie (Aide sur Parcours Sup', Aide tout au long de l'année dans leur recherche d'emploi (CV et Lettre de motivation).

En 2024, le Forum Atouts Jeunes en partenariat avec la Mission Locale et la commune d'Egletons, a accueilli 260 jeunes qui sont venus sur ce Forum dédié à la découverte des métiers, la formation et la vie quotidienne. Ils ont pu parcourir les allées de l'Espace Ventadour où étaient présents 33 stands animés par différents partenaires.

Espace jeunes intercommunal - Square Uffenheim - 19300 Egletons - 05.55.93.12.04 // espace-jeunes@cc-ventadour.fr

Les séjours :

En 2024, le service Enfance-Jeunesse a proposé 3 séjours :

1. Séjour Dordogne pour les 6-9 ans du 15 au 19/04/2024 ; hébergement en dur dans un centre de la Ligue de l'Enseignement 24 ; 15 jeunes soit 75 journées-enfants

2. Séjour Ariège pour les 9-11 ans à Saint Lizier (09) ; hébergement en dur ; 14 jeunes soit 84 journées-enfants

3. Séjour Ardèche pour les 11-17 ans à Le Cheylard du 03 au 10/08/2024 ; hébergement en camping ; 14 jeunes soit 112 journées-enfants.



Il est à noter que pour la première année, un troisième séjour a pu être mis en place, conformément à un des engagements de la CTG permettant de proposer un séjour à l'ensemble des enfants du territoire âgés de 6 à 17 ans.

Les dépenses liées aux séjours se sont élevées à 28 976,20 € quand les recettes ont été de 17 831,58 € dont 8 574,08 € de participation des familles et 8 574,08 € de la CAF de la Corrèze.





ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Office de Tourisme Communautaire



Conformément à la loi du 7 Août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, et conformément au Code du Tourisme, la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières délègue les missions de service public d'accueil, d'information et de promotion touristique du territoire communautaire à l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) Ventadour-Egletons-Monédières.

La convention d'objectifs actant cette délégation a été renouvelée par délibération du 6 Mars 2023.

L'office de tourisme exerce les missions suivantes :

- L'accueil et l'information touristique sur le territoire de Ventadour-Egletons-Monédières
- La promotion touristique du territoire en cohérence avec l'action de l'agence touristique de la Corrèze
- La commercialisation de services touristiques
- La gestion d'équipements touristiques
- L'organisation d'animations
- La coordination et l'accompagnement des acteurs touristiques du territoire
- Les missions de conseil, d'aide à la réalisation de diagnostics à destination des collectivités et porteurs de projet.

Pour l'accueil et l'information touristique, l'OTC est doté d'un bureau permanent à Egletons ouvert à l'année, et de 2 points d'information touristique (Marcillac-la-Croisille et Moustier-Ventadour), ouverts en période estivale.

L'Office de Tourisme VEM fonctionne avec 3 agents permanents et 3 agents saisonniers en période estivale.

En 2023 les bureaux d'accueil ont généré 5 876 contacts aux guichets, 756 contacts par téléphone, mails ou réseaux sociaux, soit 6 632 contacts tous modes confondus, soit une hausse de 6% par rapport à 2022.



En 2024, les bureaux d'accueil ont renseigné 5 767 personnes (tous modes confondus), soit une baisse de 13% par rapport à l'année 2023 (6 632 personnes renseignées). Le pic de fréquentation a été atteint au mois d'août, avec 1 885 personnes renseignées.

Malgré une hausse de 2% du nombre de visiteurs sur le territoire Ventadour-Égletons-Monédières (2 218 703 visiteurs en 2024 données flux vision tourisme), le nombre de nuitées enregistrées sur l'année 2024 a baissé de 3% par rapport à 2023 (625 000 nuitées en 2024 contre 645 000 nuitées en 2023).

La **promotion touristique** du territoire est assurée par le site Internet, qui a comptabilisé 42 000 visiteurs uniques. L'OTC a également procédé à la diffusion de 5 000 guides touristiques, 15 000 dépliants sur le Château de Ventadour, 5 000 guides de l'été, 500 livrets-jeux du Château, 2 000 dépliants randonnées, et 75 affiches.

L'Office de Tourisme VEM participe également aux éditions, en partenariat avec Corrèze Tourisme, des documents suivants : « La Corrèze en famille », « Les 15 sites étonnants », « La Corrèze, tout un programme » et diffuse des newsletters estivales.

L'Office de Tourisme s'occupe également de la gestion des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube et TikTok), réalise des communiqués de presse, des encarts publicitaires dans les journaux locaux et des interventions radio (Bram FM, France Bleu et Radio Chardon). En 2024, le territoire Ventadour-Égletons-Monédières a été mis en avant à travers quelques apparitions à la télévision (TF1, France 3 Nouvelle-Aquitaine et Corrèze Télévision).

Animation du réseau : L'OTC compte 41 adhérents professionnels (hôtels, restaurants, résidences de tourisme, activités de loisirs, artisans), 57 adhérents meublés de tourisme et 15 adhérents meublés étudiants. Il propose un service d'accompagnement numérique, communication et accompagnement dans les démarches de qualification. Il publie des newsletters portant sur les actualités de l'Office de Tourisme, les animations, l'accueil presse, etc. Sur le site de l'OTC, on retrouve un espace dédié aux professionnels du tourisme, avec des informations pratiques et des tutoriels sur des sujets tels que l'e-réputation, les réseaux sociaux ou encore l'accueil. Il participe aux bourses aux documents et réalise des tournées de distribution régulières de documentations aux partenaires. Avec la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières, l'Office de Tourisme VEM a organisé un Éductour édition zéro à destination des professionnels du tourisme du territoire. L'objectif était de leur faire découvrir deux sites iconiques du territoire : le Château de Ventadour et la base de loisirs de Marcillac Sports Nature. Au total, il y a eu 9 participants.





Gestion du Château de Ventadour :

En 2024, le Château a accueilli 8 019 visiteurs (contre 8 190 en 2023), dont 477 visiteurs étrangers. La fréquentation est en légère baisse par rapport à 2023 (- 171 visiteurs). 84 animations ont été proposées par l'Office de Tourisme Ventadour-Égletons-Monédières, en collaboration avec des prestataires du territoire, tels que le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Terres Corrésiennes et de Ventadour, Marcillac Sports Nature, Trésor Ludique, Olivier Payrat, l'Association Compaigns et Commères, la Compagnie l'Arbre Fée, l'association « Grandes Ailes Corrésiennes » (fauconnerie), Bernardino Sanchez (cirque), Michel Bonavitacola (astre solaire et veillée aux étoiles). Le Château accueille également des animations organisées par le Foyer Rural de Moustier-Ventadour ainsi que des représentations du Festival de la Luzège. Parmi les animations proposées par l'Office de Tourisme, on retrouve l'Estivale des savoir-faire (98 participants), une randonnée écolo (20 participants), un Calendrier de l'Avent (plus de 200 participants par jour), les Mardis Nature (67 participants) et les parcours Terra Aventura (caches à Lappleau, Marcillac-la-Croisille, Sarran et Égletons), qui ont recensé 11 454 personnes, soit 9% de plus que l'année précédente.

La Communauté de Communes contribue au financement de l'Office de Tourisme par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement (80 000 € en 2024), et le versement de 66% du montant total de la taxe de séjour collectée soit 59 982.06 € en 2024.



Programme Avenir Montagne

Depuis l'été 2022, la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières est lauréate du Plan Avenir Montagnes Ingénierie.

Cela a permis de bénéficier d'une offre unique de recrutement d'un chef de projet, qui doit réaliser sous deux ans : un diagnostic, une proposition stratégique et un plan d'action. À la suite du départ de l'ancien chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie début 2024, la collectivité territoriale a procédé au recrutement d'un remplaçant en avril 2024, dont le but était d'établir un plan d'action détaillé d'ici la fin de l'année 2024.

L'objectif a été accompli puisque huit fiches action (complétées grâce à un atelier à destination des professionnels du tourisme) ont été présentées et validées en comité de pilotage le 2 juillet 2024.

1. Communiquer sur des éléments pas assez mis en avant
2. Travailler sur l'identité du territoire
3. Créer un animer un club de professionnels du tourisme et des loisirs
4. Valoriser les producteurs locaux par leur mise en tourisme
5. Développer les partenariats entre professionnels du tourisme/packages touristiques
6. Créer un événement sportif et culturel inclusif
7. Construire une offre de sports à sensations/sports nature
8. Explorer des pistes peu matures pour consolider l'offre : tourisme d'affaire et développement de l'offre indoor

De façon exploratoire, un premier événement de mise en réseau et d'appropriation du territoire a été organisé en mai 2024 : l'éductour. Il a réuni 9 professionnels du territoire et leur a permis de visiter le Château de Ventadour et la base de Marcillac Sport Nature.



Gestion d'équipements touristiques

Château de Ventadour à Moustier Ventadour

L'entreprise SOCOBA, spécialisée dans la restauration des Monuments Historiques, a effectué des travaux d'entretien des maçonneries et restauré le mur de soutènement de la casemate de l'éperon. Ces travaux, dont le coût s'élève à 24 056,02 € HT, sont financés à hauteur de 50% par la DRAC.

Domaine des Monédières à Meyrignac l'Eglise



Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes dispose de la compétence aménagement, gestion et entretien des équipements publics liés au Village Vacances de Meyrignac l'Eglise, la voirie et réseaux divers (VRD) sur l'emprise publique du site y compris la station d'épuration, ainsi que son terrain d'implantation.

Elle a confié la gestion, l'exploitation et la maintenance des équipements collectifs et de loisirs de la résidence de tourisme à la société VACANCEOLE LES MONEDIERES SAS par délégation de service public depuis le 9 mars 2021. Le 11 mars 2024, le délégataire est venu présenter aux élus du bureau le bilan d'activité 2023. Les résultats de l'année 2024 ont été présentés en Conseil Communautaire le 14 avril 2025. Le chiffre d'affaires lié aux équipements collectifs (restauration, SPA, piscine, location de salle) représentait 119 000 € en 2024 et 148 000 € en 2023. Le taux de remplissage diminue par rapport à 2023 mais il s'agit d'une tendance générale, liée à une météo peu favorable et aux élections législatives au début de l'été. La satisfaction des clients reste bonne.

Auberge des Bruyères Corrésiennes à Chaumeil

La Communauté de Communes a en charge la gestion et l'entretien de l'Auberge des Bruyères Corrésiennes et de la Maison de Pays des Monédières à Chaumeil.

Elle loue la partie restaurant – bar de l'Auberge à Mme Candice WARNIER depuis le 1er juillet 2024.



SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)



Ce service a pour mission de contrôler les dispositifs d'assainissement individuel sur son territoire et de veiller à leur bon état de fonctionnement, et ce, afin de sensibiliser les usagers à la nécessité de préserver la qualité de la ressource en eau. Le territoire compte 2995 installations.

En 2024, 211 contrôles d'installations existantes ont été réalisés. Les campagnes de contrôles ont été effectuées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, excepté les communes de La Chapelle Spinasse, Laval sur Luzège, Montaignac sur Doustre.

Des campagnes de contrôle ont été réalisées sur les communes de Chaumeil (90), Meyrignac l'Eglise (22) et Sarran (52).

Les autres communes ont fait l'objet de contrôles plus ponctuels, à la demande des usagers par exemple dans le cadre d'une vente, la campagne de contrôle périodique ayant eu lieu en 2022 et 2023.

En 2024, 29 dossiers de demande d'installation d'une filière d'assainissement non collectif ont été instruits. La plupart des dossiers instruits, réhabilitations et construction neuve confondus, ont été réalisés sur l'ensemble du territoire, exceptés pour 5 communes : Chaumeil, Egletons, La Chapelle Spinasse, Saint Yrieix le Déjalat et Sarran.

En 2024, 28 contrôles de bonne exécution ont été effectués. Ce nombre est en diminution par rapport à l'année précédente qui était de 43 (2023).

Le technicien SPANC s'est également vu confier le suivi de l'étude de transfert des compétences eau & assainissement lancée en 2024. Il a notamment participé à la collecte, auprès des communes, des documents nécessaires à la réalisation de cette étude.

Le rapport d'activités 2024 du SPANC est disponible au siège et sur le site internet de la Communauté de Communes.





SERVICES SUPPORTS

RESSOURCES HUMAINES

1) Contact

Service Ressources Humaines – avenue de l'Épinette – 19550 Lapleau
05.55.27.68.76
ressourcesshumaines@cc-ventadour.fr

2) Présentation

Le Service Ressources Humaines de la Communauté de Communes est constitué de 2 agents à temps complet. Ils gèrent le suivi administratif et statutaire du personnel, de la paye, des carrières, des absences, de la formation, de l'action et protection sociale.

Ils contribuent à la relation sociale avec les représentants du personnel en organisant les réunions du CST-F3SCT (4 en 2024) ainsi que les réunions de la commission Ressources Humaines (4 en 2024).

3) Quelques chiffres clefs :

- 78 agents dont 53 agents titulaires, 22 agents contractuels sur un poste permanent et 3 agents contractuels sur un poste non permanent
- 229 contrats préparés
- 455 arrêtés
- 1275 bulletins de payes

4) Dossiers 2024

Outre la gestion courante des ressources humaines, le service a travaillé à la mise en application de la réforme de la protection sociale complémentaire. Par délibération en date du 9 décembre 2024, le Conseil a approuvé l'adhésion à la convention de participation du risque prévoyance conclue entre le centre de gestion de la Corrèze et la MNT. Cette même délibération a porté à 18 € le niveau de participation par agent et par mois.

Autre dossier conduit par le service des ressources humaines en 2024 : la modification des modalités d'application du RIFSEEP et notamment du CIA, approuvée par délibération en date du 9 décembre 2024 suite aux entretiens professionnels d'évaluation 2025.





ASSISTANTE DE PRÉVENTION

1)Contact

Service Prévention – 18 rue du Bosquet – 19300 EGLETONS
05.19.59.03.63
prevention@cc-ventadour.fr

2)Présentation

Le Service Prévention de la Communauté de Communes est constitué d'un agent à 20%. Son rôle est d'assister l'autorité territoriale en matière de prévention de la santé, de l'hygiène et de la sécurité au travail. Ces renseignements sont enregistrés dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) qui est mis à jour chaque année.

Il travaille également avec les représentants du personnel et participe aux réunions du CST-F3SCT.

Ce poste était assuré par Isabelle Corrèze jusqu'en décembre 2024. Elle est remplacée par Virginie Coudert.

3)Quelques chiffres clefs :

- 20 agents formés à l'utilisation des extincteurs
- Rédaction des protocoles de sécurité à l'ancienne école des Combes qui a accueilli temporairement le multi-accueil ainsi que celui du service Ordures Ménagères, 93 rue de la Borie ;
- Suivi des travaux d'agrandissement du multi-accueil ;
- 8 exercices d'évacuation ont été réalisés dans les différents établissements de la Communauté de Communes.

FINANCES

1)Contact

Pôle Finances – avenue de l'Epinette – 19550 Lappleau
05.55.27.69.26
cgdirection@cc-ventadour.fr

2)Présentation

Le pôle finances de la Communauté de Communes est composé de trois agents : un responsable de service et 2 agents comptables. Ils sont en charge de l'élaboration et du suivi des 5 budgets communautaires, gestion des dépenses de l'engagement au mandatement, gestion des recettes de l'engagement au suivi du recouvrement, collecte de la taxe de séjour, déclaration FCTVA et TVA, suivi de la masse salariale, analyse rétrospective et prospective, gestion de la dette, de l'actif (inventaire et amortissements) ... Le pôle finance apporte également son appui à l'agent mis à disposition du SYMA pour l'élaboration et le suivi du budget du SYMA89.





3) Quelques chiffres clefs :

- 5 Budgets
- Nombre de lignes de mandat émises : 6 587 tous budgets confondus
- Nombre de lignes de titres : 20 019 tous budgets confondus
- Délai global moyen de paiement : 11,33 jours, délai moyen de paiement de l'ordonnateur 6,63 jours

4) Dossiers 2024

À compter du 1er janvier 2024, la transition vers la nomenclature M57 a été effective. Cette évolution a nécessité l'élaboration d'un règlement budgétaire et financier, adopté lors de la séance du Conseil Communautaire du 11 mars 2024. Ce cadre réglementaire a permis de structurer les processus financiers conformément aux nouvelles exigences comptables.

Le 17 juin 2024, le Conseil Communautaire a examiné le rapport d'observations définitives émis par la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport a formulé 14 recommandations, dont certaines ont été mises en œuvre immédiatement, tandis que d'autres requièrent un travail de fond sur un plus long terme.

En partenariat avec le Service Enfance Jeunesse, le Service Finances a mené une analyse approfondie des impayés liés aux prestations d'accueil en ALSH, crèche et micro-crèche. Une démarche proactive a été engagée pour :

- Suivre les situations d'impayés et identifier les familles en difficulté.
- Accompagner les familles dans le règlement de leurs dettes, notamment par la négociation de plans d'étalement avec le Trésor Public.

En 2024, le Service Finances a réalisé plusieurs audits de régies, en collaboration avec le Trésorier. Parmi les actions clés :

- Contrôle des régies existantes pour garantir leur conformité et leur transparence.
- Mise en place d'un processus sécurisé pour le suivi de la régie de recettes du centre aqua-récréatif, afin de prévenir les risques d'erreurs.

Un chantier de rapprochement des inventaires a été initié en 2024, en étroite collaboration avec la Trésorerie. Ce projet, toujours en cours, vise à :

- Harmoniser les données entre les services et la Trésorerie.
- Fiabiliser les inventaires pour une gestion patrimoniale optimale.

Ce travail se poursuivra en 2025, avec pour objectif une meilleure traçabilité des actifs et une réduction des écarts comptables.



COMMUNICATION

La Communauté de Communes a développé une communication plus active et plus moderne.



La page Facebook, créée le 3 janvier 2023, a connu 6827 visites en 2024 (contre 4900 visites en 2023). Plus de 150 publications ont été diffusées.

Il est à noter que différents services ont également une page Facebook gérée directement par eux-mêmes :

L'espace Jeunes, le Centre Aquarécricatif, la crèche, le Relais Petite Enfance, le Lieu d'Accueil Parents-Enfants et les Centres de Loisirs.

Il y a eu 110 brèves publiées en 2024 sur l'application mobile « Panneau Pocket ». Pour l'année 2024, le compte de la Communauté de Communes a été lu 6 414 fois (contre 5603 fois en 2023) et a été placé en favori par 137 personnes, pour un total au 31 décembre 2024 de 467 abonnés. Ce service a été proposé à toutes les communes du territoire et le coût annuel est de 2 400€ TTC.

Deux numéros du journal intercommunal « Com Com Info » ont été publiés en 2024, les numéros 5 et 6. Ils sont imprimés à 5 500 exemplaires pour un coût de 797€ TTC par numéro. Ils sont remis aux communes à qui il est demandé de les distribuer à leurs administrés.

En parallèle, plusieurs campagnes de communication ont été réalisées, la plupart du temps multicanal (impression et diffusion papier, panneau pocket, Facebook, presse, ...). On peut citer :

- La réalisation de l'invitation aux vœux 2025.
- La communication sur la prévention des déchets : questionnaire sur le compostage, signalétique pour les zones de compostage partagé, communication sur un évènement faire soi-même et sur une enquête publique.
- La réalisation d'un document pour la déchetterie.
- La réalisation d'un courrier et la gestion de sa diffusion avec la Poste sur la mise en place du paiement en prélèvement de la redevance des ordures ménagères.
- La réalisation de documents pour le service enfance-jeunesse (événements du RPE et du LEAP notamment) ; une campagne pour le forum atout jeunes (Facebook, affiche et signalétique, ...)
- La campagne pour le 3ème Salon vivez Ventadour-Égletons-Monédières (banderoles, affiches, Facebook, ...).
- La communication du centre aquarécricatif leur a été confiée à leur demande mais elle reste sous approbation du service communication, qui a cependant réalisé la campagne de communication pour l'annonce de la piste aquatique pour les vacances de Noël 2024 (insertion presse, communiqué, affiche, Facebook, Panneau Pocket, ...). Il a également réalisé des annonces pour le recrutement de saisonniers.



- La réalisation d'un document de présentation du logement passerelle de Sarran (mais non diffusé).
- la réalisation du rapport d'activité 2023.

Enfin, la Communauté de Communes a accueilli de mai à juillet 2024 une « tournée » de l'entreprise à but social « Ville à Joie ». Le concept de cet événement est d'organiser dans des villages des soirées amenant, de manière ponctuelle et itinérante, des commerces, services publics, de santé, des animations. En 2024, 5 communes du territoire (Champagnac la Noaille, Lapleau, Rosiers d'Égletons, Soudeilles et Lafage sur Sombre) ont accueilli l'évènement pour 152 participants et 305 interactions entre services et administrés ont été générées et 32 démarches administratives ont été initiées.

Un nouvel outil de communication interne a été lancé fin septembre 2024 : le Com Com Contact. Il y a donc eu 3 numéros en 2024. Il est distribué à tous les agents en même temps que leur fiche de paie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1)Contact

Avenue de l'Epinette – 19550 Lapleau
05.55.27.69.26
direction@cc-ventadour.fr

2)Présentation

Ce service prépare, organise et assure le suivi des instances décisionnelles de la Communauté de Communes :

Bureau : le bureau, composé du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués, se réunit toute les semaines le lundi après-midi au siège de la Communauté

Conférence des Maires : en 2024 les maires ont été réunis à 2 reprises le 17 mai et le 9 septembre 2024

Conseils communautaires :

Le Conseil Communautaire s'est réuni au cours de 7 séances, aux dates suivantes :

- 12 février 2024
- 11 mars 2024
- 15 avril 2024
- 13 mai 2024
- 17 juin 2024
- 16 septembre 2024
- 9 décembre 2024

Ce service rédige les délibérations, les décisions et arrêtés, assure leur transmission au Contrôle de Légalité.

3)Quelques chiffres clefs :

130 délibérations

31 décisions

11 arrêtés





MARCHÉS PUBLICS

Marchés de travaux

En 2024, trois marchés de travaux ont été passés. Ils concernaient :

- la restructuration de la Maison de l'Enfant à Egletons avec un agrandissement et une mise aux normes de la crèche,
- la mise en défens et l'abreuvement sur le Doustre et le ruisseau de Barras,
- le programme de création de plateformes de points d'apports volontaire.

Le montant total de ces marchés s'élève à 598 316,02 € HT.

Marchés de fournitures

En 2024, deux marchés de fournitures ont été contractés. Ils concernaient :

- le groupement de commandes pour la fourniture de bureau, de petits accessoires de bureau et de papier,
- l'acquisition d'un camion polybenne d'occasion ampliroll avec grue.

Le montant total de ces marchés s'élève à 233 100 € HT.

Marchés de services

En 2024, trois marchés de services ont été passés. Ils concernaient :

- la réalisation d'un schéma de transfert de compétences eau potable et assainissement,
- la fourniture de services de télécommunications,
- l'entretien des circuits de randonnées pédestres intercommunaux.

Le montant total de ces marchés s'élève à 295 016,00 € HT.





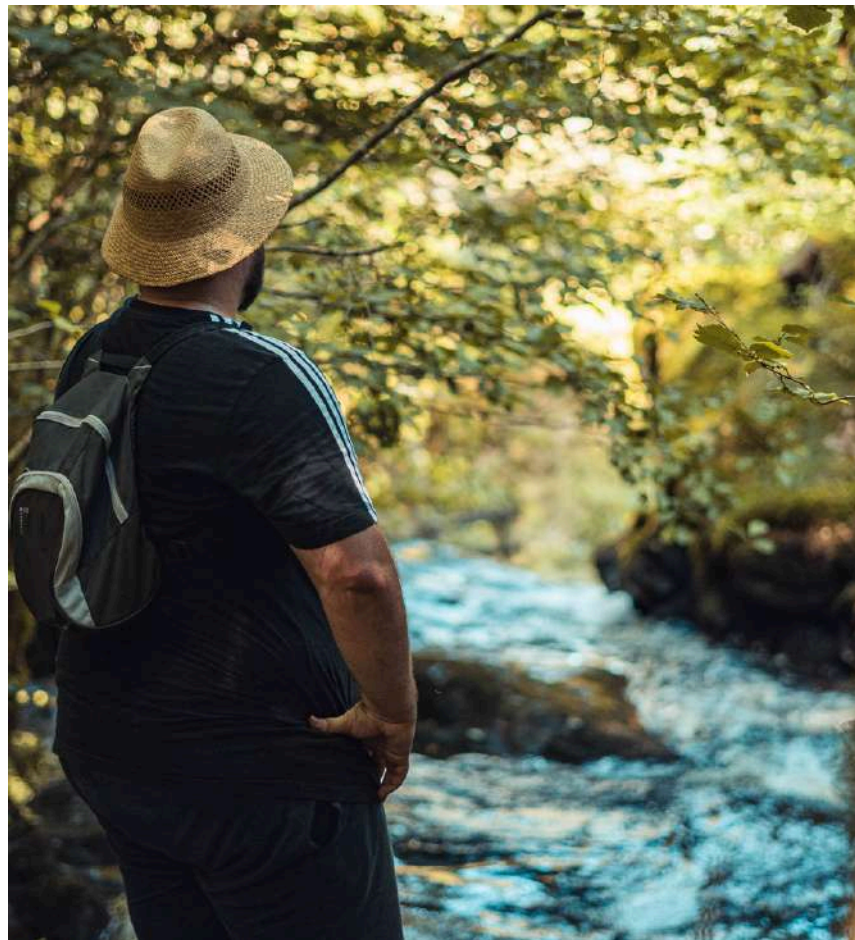
GLOSSAIRE



AEAG : Agence de l'Eau Adour Garonne
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
AOM : Autorité Organisatrice de Mobilité
DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
IC : Intérêt Communautaire
CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
GEMAPI : Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations
HCC : Haute-Corrèze Communauté
MAPA : Marché à procédure adaptée
OPAH : Opération " Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORT : Opération de Revitalisation Territoriale
OTC : Office de Tourisme Communautaire
OTP : Ouvrage Théâtral Permanent
PAV : Point d'Apport Volontaire
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PPG BV : Programme Pluriannuel de Gestion du Bassin Versant
SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
SPANC : Service public d'assainissement non collectif
SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ()
V2M : Vézère Monédières Millesources
VEM : Ventadour-Egletons-Monédières











CONTACT :

05 55 27 69 26

direction@cc-ventadour.fr

www.cc-ventadour.fr



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières